

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
E.-UNIS et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00

Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, mercredi 18 nov. 1931

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

MONTREAL

TELEPHONE : HARBOUR 1241*

SERVICE DE NUIT :

Administration : HARBOUR 1243

Rédaction : HARBOUR 3679

Gérant : HARBOUR 4897

Le tarif d'urgence britannique

La question agricole — Les Dominions

Le gouvernement britannique fait, au galop, passer à travers les Chambres sa première mesure tarifaire.

Essentiellement, c'est une mesure d'urgence, dont l'objet affiché est de parer à une situation exceptionnelle, quoique prévue d'ailleurs par tous ceux qui se donnaient la peine de réfléchir.

La victoire du gouvernement "national", avec son mandat illimité, même en matière de tarif, et l'énorme prépondérance, dans la majorité dite nationale, des éléments conservateurs protectionnistes, a partout créé l'impression que la Grande-Bretagne allait bientôt se doter d'un régime de tarif.

Conclusion pratique: exportateurs étrangers et importateurs britanniques se sont rapidement entendus pour jeter en Grande-Bretagne une aussi large quantité que possible de la matière menacée par le tarif.

On ne pouvait s'attendre à ce qu'il en fût autrement.

C'est la raison du nouveau projet de loi; c'est la raison aussi pourquoi on en presse l'adoption avec une telle rapidité.

Le gouvernement redoute, s'il suit la voie ordinaire, que la loi n'arrive trop tard, alors que les entrepôts seront déjà pleins.

Le projet est d'une allure nouvelle. Il met entre les mains du gouvernement un pouvoir discrétionnaire très considérable; et c'est le point sur lequel paraît porter la principale critique — qui, étant donné la faiblesse numérique de l'opposition, n'aura d'ailleurs aucun effet parlementaire — de ses adversaires. Le président du *Board of Trade* se fait, disent-ils, attribuer le pouvoir de modifier à son gré la situation économique, de créer de son autorité propre tout un régime de tarif. Jamais nous n'avons vu confier un tel pouvoir à un seul ministre.

En fait, le projet de loi attribue au *Board of Trade*, quant à une série d'articles donnés, ceux qu'on désigne sous le titre *Class Three of the Monthly Trade Returns*, le pouvoir d'imposer des droits qui pourront aller jusqu'à 100% de leur valeur. Mais il faut noter deux points: d'abord, la loi ne vaudra que pour six mois; deuxièmement, tout ordre émanant ainsi du *Board of Trade* devra, dans les quatre semaines qui suivront, être soumis aux Communes pour sanction.

Dans l'état d'esprit où se trouve présentement la majorité de la majorité, on peut sans risque prédire que le *Board of Trade* n'est exposé à aucun désaveu.

Ce projet de loi est intéressant en soi. Il est peut-être autant comme indice, comme présage de ce qui s'en vient.

M. Runciman, libre échangiste traditionnel, a fait observer qu'à son avis le pays aurait tort de modeler sur celle des Etats-Unis sa politique tarifaire; mais la majorité conservatrice paraît disposée à imposer ses propres opinions.

Et dans le discours même où il faisait cette déclaration, M. Runciman a dû ajouter: *Je sais qu'on va me demander ce que nous faisons pour l'AGRICULTURE. Les pouvoirs que nous demandons sont des pouvoirs d'urgence et qui expireront dans six mois. Comme ce projet est un projet préventif, nous n'y avons pas inscrit l'agriculture, mais le ministre de l'Agriculture (sir John Gilmour) est déjà à l'œuvre sur ses projets.*

Voici qui est de nature à intéresser les pays qui, comme le Canada, font en Grande-Bretagne l'exportation de produits agricoles. Et c'est un aspect de la situation britannique qu'il ne faudra point perdre de vue.

Nous sommes peut-être trop enclins à ne pas tenir compte ici du mouvement en faveur de la protection de l'agriculture qui se développe en Angleterre. Il faut bien se rappeler — et c'est peut-être ce qui lui donne sa plus grande importance — que ce mouvement ne s'inspire point simplement, comme en d'autres pays, du souci d'accroître la population agricole, qu'il est intimement lié à des soucis d'ordre militaire.

La dernière guerre a donné à la Grande-Bretagne une terrible leçon. Il s'en est fallu de peu que les sous-marins allemands ne la réduisissent à la famine. Ce qui a failli se réaliser hier pourrait arriver demain. Pour parer à cette éventualité, pour éviter ce danger, la Grande-Bretagne, on le comprend, est prête à consentir de grands sacrifices.

L'encouragement qu'elle donnera à son agriculture, c'est avant tout une prime d'assurance.

Les dépêches de ce matin disent qu'aux acclamations de la Chambre, le porte-parole du gouvernement a déclaré que le nouveau tarif ne frappera point les produits des Dominions.

Il est peut-être à propos de rappeler, en ce qui concerne particulièrement le Canada, que, dès la veille, une dépêche d'Ottawa notait que les articles que paraît devoir viser la nouvelle loi n'ont guère d'importance dans notre commerce d'exportation. (Ils en ont, paraît-il, par contre, une fort grande dans le commerce américain.)

En principe, on peut considérer comme certain que la Grande-Bretagne ne fera aux Dominions aucune concession dont elle n'attende quelque bénéfice, soit que l'entrée de telle marchandise chez elle lui soit utile, soit qu'en échange de telle concession, elle obtienne tel avantage sur le marché du Canada, de l'Australie ou de l'Afrique-Sud.

Et c'est de quoi il n'y aura du reste ni à s'étonner ni à se plaindre.

Il faudra simplement souhaiter qu'entre nos pays s'établissent des relations mutuellement avantageuses.

Trouver ces terrains d'entente, c'est précisément la besogne des politiques et des économistes.

Omer HEROUX

L'actualité

LaPlume veut le partage

Je n'avais pas vu LaPlume depuis près d'un an quand il m'est tombé dessus, tantôt. Je m'attablais devant mon moulin à café pour mordre l'article quotidien. L'envie de pester était forte; car le type n'attendait pas et le pote est l'impatience incarnée; mais je me ravaisai: LaPlume m'a fourni plus d'un sujet; peut-être en a-t-il encore un dans son sac. Je l'ai donc soumis à un interrogatoire extracteur. Et voici ce qu'il m'a dit:

— Je suis dégoûté de l'ordre social présent. Les richards ne veulent rien oublier et rien apprendre. Je viens de chez un marchand de fourrures. Ma fille déshait un manteau de fourrure: il fait aussi froid les hivers de chômage que les autres. Le marchand lui a demandé ce qu'elle faisait. Elle a répondu qu'elle était gouvernante d'enfants de trois mois dans une maison. C'est justement pour l'indiquer que qu'elle avait été trois autres mois, précédemment, dans une autre. Il que je viens de voir. Tout le monde ne trouve pas que c'est suffisant de voir un riche — il y en

a-encore — au lieu de serrer les cordons de leur bourse et la boucle de leur ceinture, se mettent à dépenser, la confiance et la prospérité reviennent avec le mouvement des affaires. Mais les richards (je les connais, j'en ai été), quand ils ont réussi à sauver leurs écus dans une crise, les tiennent convulsivement, comme dit mon garçon. Ils ne veulent plus et ne peuvent même plus les lâcher. Plus la peur a été forte et plus forte est aussi leur "pognon". Voilà donc le problème: il faut les amener à dépenser. Comment s'y prendre? J'ai beaucoup réfléchi — là-dessus. Le moyen qui se présente de lui-même à l'esprit, c'est de les taxer et de les surtaxer, et d'employer la recette de l'impôt à exécuter des travaux. Mais ce n'est pas si simple que cela en pratique: plus les taxes sont fortes et plus les écus semblent jurer de la faculté de se tenir, de se dissimuler, d'émigrer. Il faut trouver mieux que cela, et je crois, comme dirait mon fils l'avocat, que je puis dire, en me servant d'un mot latin: euechre.

— Pas latin, grec, LaPlume; et pas euechre, mais eureka.

— Ça n'a pas d'importance dès lors que tu me comprends... C'est vrai que tu aurais aussi bien compris si j'avais dit "j'ai trouvé", mais c'est trop simple pour avoir l'air sérieux.

J'ai l'intention de réclamer une loi pour la mise en mouvement des capitaux. Dans les Etats socialistes, on propose la confiscation, méthode sommaire et brutale qui ne remplit pas son objet. Il s'agit, si tu veux, dans mon projet, de doubler le capital ou d'associer au capitaliste une sorte d'excitant qui soit chargé de l'induire à dépenser. Une supposition que tu vauds un million; la loi stipule: LaPlume qui ne vaut rien et Nemo qui vaut un million sont associés. Résultat: tu restes très riche et te le deviens. La force numérique du capitalisme n'est pas réduite, au contraire, elle est accrue. Voici deux richards au lieu d'un. Par ailleurs, on procède à un nivellement salulaire. Ce sont les trop hautes fortunes, comme les hauts pices, qui attirent la foudre révolutionnaire. Une trop grande fortune est ici divisée et diminuée. Toi, avec ton esprit conservateur, grippé-son que tu as acquis en accumulant péniblement la fortune, tu ne voulais pas la dépenser, tu t'associes, tu t'immobilises. Moi, qui n'ai pas été à même école et qui peux établir que j'ai été d'une salubrité et patriotique imprévoyance puisque j'ai tout perdu à la bourse, je suis donc également tout désigné pour être le mentor d'un capitaliste dur à la détente, pour déglacer des capitaux congelés. Et, en tout cas, si je ne réussis pas pour la moitié de mon associé dont il garde la propriété entière, je pourrai en toute liberté gaspiller la mienne. Ce sera toujours autant de pris.

— Autant de pris... est-ce toi, bien dit LaPlume; mais je vois une très forte objection à ton projet: en associant les contribuables ainsi deux par deux, il y en aura qui seront mal partagés. J'en connais qui n'auront autre chose à se diviser qu'un déficit.

— Pas le moins du monde. Il ne s'agit pas de ces divisions aveugles comme les socialistes en veulent faire, d'une pubérilisation de capitaux. Comme on dit: où il n'y a rien, le roi perd ses droits; ou encore: on ne peigne pas le diable qui n'a pas de cheveux. Il s'agit d'un partage intelligent en vue d'une fin bien déterminée: obtenir, d'abord, mouvement du capital; deuxièmement, si étrange que cela puisse paraître, protection des capitalistes, grâce à la grande loi de la solidarité qui incite les nouveaux riches (c'est le cas ou jamais d'employer cette expression) à faire bloc autour des anciens riches dont ils seront devenus, à toutes fins que de droit, les associés.

— Ainsi, me suis-je laissé dire, fient les Sudistes au moment de la guerre de sécession, en affranchissant les esclaves les plus intelligents qui devinrent du coup leurs plus fermes soutiens dans la lutte contre les Nordistes.

— N'est-ce pas d'une nouveauté hardie et intelligente, en économie? Conviens-en. J'ai cru le faire une faveur insigne en l'apporant cette primeur pour ton journal.

— A vous parler net, LaPlume, je ne vois dans votre affaire qu'un seul élément de nouveauté: la législation de la confiscation. Vous pouvez, au reste, écarter cet espoir. Il est fort douteux que des législateurs qui s'indignent de ce que les tribunaux examinent leurs titres à leurs sièges soient consentants à partager leur magot. Et sans cet élément législatif, votre projet est vieux comme le monde... comme le monde de la pègre aux Etats-Unis. C'est tout le jeu du racketteer dont vous avez sûrement entendu parler. Si, à New-York ou à Chicago, un négociant prospère, le racketteer fait son apparition, il prend son chapeau et son veston dans le magasin et déclare au commerçant heureux (jusque-là) : "Nous sommes associés fity fity, sans cela la cabane saute demain."

— LaPlume, vous le voyez, vous êtes en train de vouloir légaliser les méthodes des gangsters; mais elles ont pour elles, ce qui fait leur succès, des instruments de persuasion bien plus vigoureux que la loi: le revolver, la mitrailleuse, la bombe et la dynamite.

LaPlume est parti l'oreille basse. Je le connais, il est fort incapable de tuer une mouche de sang-froid, et les moyens des racketteurs lui répugnent. C'est tout juste s'il se résout, en bon partisan, à les employer, à l'époque des élections, quand la fin justifie les moyens.

NEMO

Bloc-notes

Sur une légende

L'autre soir, sous la photographie d'un hôpital érigé à la campagne, le Soleil inscrivait cette légende: "Le nouvel hôpital Sainte-Anne, don de l'hon. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, à Sainte-Anne des Monts, Gaspé." Cela ne laissait place à aucune incertitude. M. L'Heureux, à l'Action catholique, félicite M. Taschereau d'avoir agi en bon homme d'Etat, lorsqu'il a affecté des fonds publics à la construction de cet hôpital. "Il a joué dans cette fondation un rôle qui honore, et nous lui donnons crédit avec empressement", écrit M. L'Heureux. Il en profite pour s'élever par ailleurs contre le sens de la légende du Soleil. "Quand un journal dit que M. Taschereau 'a donné un hôpital', il crée chez le lecteur pressé, distraît ou ignorant, — qu'il ne faut pas confondre avec le lecteur obtus, s'il en existe, — l'impression que M. Taschereau a déboursé personnellement, — avec quelques amis peut-être, — la somme de \$50,000 ou \$100,000 requise pour fonder cette institution... Cette habitude de confondre la générosité personnelle et la générosité ministérielle de nos gouvernants tant fédéraux que provinciaux est l'une de ces manies électorales qu'il faudra mettre de côté à mesure que se fera l'éducation démocratique de notre peuple", ajoute entre autres commentaires le rédacteur du journal québécois.

En fait M. Taschereau a donné à même l'argent de la province un hôpital à Sainte-Anne des Monts, qui en avait besoin; et il a cette fois heureusement placé les fonds de la province. Pour ce qui est de la légende du Soleil, il ne faut pas s'en étonner. Il est coutumier de cette sorte d'habileté que partagent du reste avec lui des députés provinciaux ou fédéraux, pressés en temps d'élection, de dire à leurs électeurs: "Je vous ai donné dix points, j'ai dépensé pour le comté \$25,000, \$40,000, etc." Jadis un député qui avait plusieurs frères dans la politique fit même distribuer dans le comté qu'il représentait une liste de travaux publics de toute sorte obtenus du gouvernement, à Québec et à l'extérieur, pour ce même comté, liste préfacée de ce titre: "Ce que la famille du député X a rapporté au comté". Elle lui avait payé de jolis dividendes, — à même l'argent des autres.

Est-ce le temps?

On lit dans les dépêches du matin que le gouvernement québécois est à consentir de nouvelles concessions d'énergie hydro-électrique, le long de la rivière Outaouais, à la Gatineau Power Company, sur une zone de 80 milles; le bail emphytéotique serait pour une durée de 75 ans. La Gatineau Power est une filiale de l'International Power and Paper Co. du Canada, filiale de la compagnie américaine du même nom. L'opinion publique, dans notre province, est favorable dans une large mesure à l'attitude prudente que le gouvernement provincial vient de prendre au sujet des tractations d'Ottawa avec Washington relativement à la canalisation du fleuve Saint-Laurent, des grands lacs à la mer. Il est bien que le pouvoir provincial demande le respect intégral, par le pouvoir fédéral, des droits provinciaux en matière d'énergie hydro-électrique. Mais si la lutte de Québec contre Ottawa doit être menée rien que pour l'avantage et la protection des intérêts privés, et si Québec continue à faire à ceux-ci de vastes concessions de sources d'énergie hydro-électriques qui en définitive bénéficieront, directement ou indirectement, à des trusts, ou canadiens, ou, ce qui est encore moins bien, américains ou internationaux, le public sera vite mis en méfiance. Est-ce bien le temps de consentir à des filiales de trusts des concessions de ce genre, alors que l'opinion publique s'agite, commence à réclamer qu'on la protège contre les exactions de gigantesques combinaisons financières qui s'emparent de l'énergie et de l'éclairage électriques à leur seul profit? Avant de consentir cette nouvelle concession à la Gatineau Power Company, le gouvernement ferait bien de réfléchir. Il aura l'appui du public dans son attitude envers la canalisation du Saint-Laurent dans la mesure où il ne sera pas pressé de multiplier les concessions aux filiales de trusts américains ou canadiens. Qu'il soit lui-même d'abord logique. Ces trusts ont déjà une trop large part du domaine public.

Hughes-Beyers

Un ancien général vient de publier à Londres des mémoires où il relate entre autres incidents une bataille à coups de poings dont il fut témoin entre Sam Hughes, alors ministre de la milice du Canada, et le général Beyers, ministre de la défense en Afrique-Sud. L'un et l'autre échangeaient des coups de propos de question de races, au cours de manœuvres auxquelles le roi assistait, en 1912; et le roi les vit lui-même se frapper comme deux manœuvres pris de boisson. Sam Hughes avait le sang vif et le coup de poing facile, il était fantasque, il tenait parfois un langage du dernier provocant. La partie de boxe imprévue qu'il eut avec le général Beyers ne fut pas la seule de sa vie. Dans ses mémoires de journaliste, M. P.-D. Ross, du *Journal d'Ottawa*, raconte des anecdotes qui montrent catégoriquement que Sam

Hughes n'était pas du tout comode. C'était un personnage assez pittoresque, tantôt amusant, souvent d'allure détestable. Il se donna pendant la dernière grande guerre un rôle de premier plan pour lequel il n'était pas qualifié. Et s'il ne prit pas le commandement suprême des armées impériales outre-mer, ce n'est pas parce qu'il ne se croyait pas en état de le tenir: c'est plutôt qu'il était seul à s'imaginer avoir l'étoffe d'un grand capitaine. Sa grande présomption donna lieu à des incidents cocasses ou risibles, ce qui ne l'empêcha jamais de recommencer, car il n'avait pas le sens du ridicule. Le gouvernement impérial fut bien avisé de ne pas le laisser, comme il l'aurait voulu, prendre place parmi les généraux chargés d'exécuter des opérations militaires au front allié. Les troupes en auraient vu de toutes les couleurs!

G. P.

A Québec

Peu de députés au poste

Québec, 18 (D. N. C.). — La Chambre a repris hier soir, à 10 heures, ses délibérations. Aucun discours, mais beaucoup de besogne abattue devant une assistance assez maigre. On devait commencer l'étude de la loi du chômage, mais comme le nombre de députés était trop restreint, la chose a été ajournée à cet après-midi.

Le premier ministre a présenté un bill pour modifier la loi électorale de Québec. Par ce bill, la formule du bulletin de présentation des candidats, qui est hérissée de difficultés, serait modifiée pour devenir plus simple et plus claire. En plus, on créera une sorte d'organisme de révision des listes électorales dans les campagnes et les petites villes pour permettre la révision des listes après l'émission des brefs d'élection par le greffier en chancellerie. Cette loi n'affecte pas les villes comme Montréal et Québec et autres qui ont déjà un système spécial de révision. De la sorte, les noms pourraient être inscrits après l'émission des brefs.

En première lecture

Les bills suivants ont été adoptés en première lecture:

M. Alexandre Taschereau — Loi modifiant la loi électorale de Québec.

M. Robert Taschereau (Bellechasse) — Loi modifiant le code de procédure civile relativement aux procès par jury en matière civile.

M. Taschereau — Loi modifiant l'article 121 du code de procédure civile.

M. David — Loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement à la perception des taxes.

M. Laferté — Loi modifiant la loi de la chasse relativement à certaines infractions.

En deuxième lecture

La Chambre a adopté en seconde lecture les bills 8 et 12 pour définir à quels bureaux d'enregistrement appartiendront certaines sections des cinq nouveaux comtés créés à la session de 1929, le bill 15 modifiant le code de procédure civile pour remédier au défaut de transcription des notes sténographiques des témoignages dans certains cas; le bill modifiant la charte de la ville de Montréal et divers bills d'importance secondaire.

A. G.

Le Pape et les

Jésuites espagnols

Nous sommes heureux de reproduire la lettre adressée, dès le 29 octobre, au nom du Souverain Pontife par le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, au T. R. P. Vladimir Ledochowski, général de la Compagnie de Jésus.

Du Vatican, 29 octobre 1931

Très Révérend Père,

Il m'est très agréable de communiquer à Votre Paternité Révérendissime, par ordre et au nom du Saint-Père, les sentiments de son cœur paternel envers la Compagnie de Jésus, devenue un signe spécial de contradiction dans les circonstances qui éprouvent actuellement la très noble nation espagnole.

Malgré l'affliction que lui causent les douloureux événements et les nombreuses blessures infligées aux droits sacro-saints de l'Eglise, lesquels, comme le disait l'auguste Pontife dans son message, sont les droits de Dieu et des âmes, il sent devoir se réjouir et féliciter Votre Paternité et toute la Compagnie, laquelle sait former des fils si fidèles et si dévoués au Vicaire de Jésus-Christ qu'ils se désignent et pris pour cibles (on dirait plutôt en langage moderne et en un sens chrétien: "cités à l'ordre du jour") dans une assemblée législative parce qu'ils professent envers le Pape, par vœu spécial et explicite, cette obéissance que lui doivent tous les catholiques et d'une façon encore plus expresse les religieux.

Et le Saint-Père se réjouit d'autant plus qu'il sait que d'être ainsi l'objet d'une persécution particulière pour une si noble cause a été pris avec une sainte fierté par tous les fils de la Compagnie dont on ne peut répéter pour cette raison qu'ils s'en vont contents du Conculièrement de cet ordre qui est sa gloire nationale particulière: la Compagnie de Jésus.

Ce projet d'amalgamation du "C. P. R." et du "C. N. R."

Le service de l'"Argus de la Presse", de Paris, nous apporte la démonstration que l'information du "Devoir" au sujet de l'amalgamation projetée des réseaux du "Pacific Canadian" et du "Chemin de fer National du Canada" a fait le tour de la presse française et anglaise, en Europe.

Nous tenons de bonne source qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les actionnaires du "Pacific Canadian" fussent saisis du projet à leur réunion annuelle, qui est prochaine.

Le principe même de l'amalgamation serait décidé tout de suite; il resterait ensuite à déterminer les modalités du dédoublement des obligataires et des actionnaires actuels, ce dont serait chargée la commission présidée par lord Ashfield.

Nous donnons les grandes lignes du projet d'amalgamation telles que nous les trouvons résumées dans une coupure de l'Agence économique de Paris, en date du 12 octobre:

1o Fusion des deux Cies; 2o administration commune, les deux réseaux étant représentés au Conseil; 3o garantie du service de toutes les obligations "Canadian Pacific"; 4o garantie de 4% d'intérêt aux actionnaires du "Canadian Pacific". Le bénéfice net serait acquis à l'Etat après paiement d'un boni additionnel de 2% sur les actions "Canadian Pacific". Il n'est pas indiqué si les navires et hôtels du "Canadian Pacific" seraient compris dans la fusion. Quoi qu'il en soit, l'opération permettrait des économies annuelles importantes (\$1,000,000,000).

Le cours du R. P.

Adélaide Dugré, S. J.

Le fait religieux universel, le fait chrétien — A propos d'ethnologie religieuse

Le R. P. Adélaide Dugré, S. J., a donné hier soir, à la salle académique du Gesù, sous les auspices de l'Union catholique, son deuxième cours public d'apologétique. (Le prochain est fixé au troisième mardi de décembre).

Nous sommes heureux de donner ci-dessous un substantiel résumé de ce cours:

Dans notre première conférence, nous disions que l'art de l'apologétique s'efforce d'adapter sa méthode aux dispositions d'esprit qui dominent chez ceux qu'il faut convaincre. Les arguments restent les mêmes; leur agencement, l'importance relative qu'on accorde à chaque preuve peuvent varier.

Ce souci de s'adapter aux préoccupations de l'adversaire, cette recherche d'un terrain commun qui serve de point de départ, a suggéré à plusieurs apologistes récents de commencer leur traité par la constatation d'un fait que tous peuvent vérifier, d'un fait dont l'étude, au début du vingtième siècle, suscitait un grand intérêt parmi les protestants et certains rationalistes, le fait religieux, c'est-à-dire la présence de croyances et de pratiques religieuses chez tous les peuples.

La connaissance plus intime des nations asiatiques et l'exploration des parties longtemps inaccessibles du centre de l'Afrique, de l'Australie, des régions boréales, amenèrent l'éclosion d'une science nouvelle, qu'on appelle l'ethnologie religieuse ou l'histoire comparée des religions. Les Anglais, en particulier, versèrent au dossier de l'ethnologie une documentation extrêmement riche, grâce à leurs explorateurs, à leurs agents de commerce et aux savants qui bientôt suivirent les pionniers de la civilisation. De 1878 à 1905, Max Müller publia son ouvrage fondamental, *Sacred Books of the East*, en 50 volumes. Les ouvrages remarquables d'Andrew Lang, de Tylor, de Marrett, les cours d'anthropologie et le musée d'ethnologie d'Oxford, puis une multitude d'ouvrages de vulgarisation d'une valeur fort discutée, contribuèrent à populariser cette science dans le monde anglo-saxon.

Disons, en passant, qu'elle y fit un mal incalculable au point de vue religieux. Aujourd'hui, l'observateur attentif peut facilement constater que ce qui ruine la foi en Angleterre et aux Etats-Unis, ce qui y multiplie dans des proportions effrayantes le nombre des incroyants et des agnostiques, c'est, bien plus que la philosophie kantiste ou

Et cela non pour souscrire à la qualification quasi de non légitime autorité attribuée au Père commun des fidèles mais bien plutôt pour attester le contraire, puisqu'il s'agit d'un pouvoir spirituel et sur-naturel le plus propre aux catholiques de tout pays et le mandat divin de Jésus-Christ s'étendant à son Eglise en même temps que le pouvoir de son Vicaire partout où s'étend l'autorité du Christ-Roi. Et cette considération a bien plus de poids que celle qui fut alléguée par un célèbre homme d'Etat, le prince de Bismarck, laquelle humainement parlant a cependant aussi sa valeur, savoir que l'on ne peut regarder comme étranger au pays un pouvoir auquel obéissent tant de millions de citoyens de ce pays.

Le Saint-Père élève donc des vœux ardents vers le Très-Haut pour qu'il daigne ébranler les cœurs et éclairer les esprits afin que les législateurs eux-mêmes considèrent quelle immense ruine serait non seulement pour la religion mais même pour la culture et la civilisation en Espagne de la priver de l'œuvre apostolique et civique de ses religieux et particulièrement de cet ordre qui est sa gloire nationale particulière: la Compagnie de Jésus.

Eugène, cardinal PACELLI.

(Suite à la 2ème page)

Le cours du R. P. Adélard Dugré, S. J.

(Suite de la première page)

n'ont aucun sens particulier. Par exemple, parce que le prêtre se lave les doigts avant de célébrer la messe, cela ne veut pas dire que les catholiques, comme les juifs, reconnaissent les impuretés légales. Enfin, il n'y a identité ou dépendance entre deux rites que s'ils sont tellement spécifiques qu'ils n'ont pas pu être inventés deux fois. La prostration est un geste religieux en usage chez presque tous les peuples: cela ne veut pas dire que toutes leurs religions ont même valeur ou même origine, ni même qu'ils attribuent tous à la prostration le même sens d'adoration suprême.

Ces quelques exemples peuvent vous faire soupçonner à quels sophismes se prête l'histoire comparée des religions. C'est contre ces insinuations perfides que des érudits catholiques ont déployé une science prodigieuse. Malheureusement, ceux qui devaient le *Golden Bough* de Fraser, ou l'*Orpheus* de Salomon Reinach, ne lisent pas les discussions savantes du Père Lagrange ou les raisonnements rigoureux du Père de Grandmaison.

C'est pour contrebalancer l'influence de l'histoire des religions qu'on s'appuya sur elle pour commencer l'apologétique.

Car l'ethnologie, au moins, établit un fait: l'universalité du sentiment religieux. Ce que Cicéron affirmait de tous les peuples de son temps, les voyageurs ont pu le constater: à peu près tous les peuples ont une forme de religion quelconque. On a pu se méprendre parfois, vu que les peuples primitifs ne livrent pas facilement aux étrangers leurs idées religieuses; mais des missionnaires, comme Mgr Lefroy, ou des érudits, comme le protestant Andrew Lang, semblent avoir établi que les peuples qui paraissent les moins avancés en civilisation ont souvent une conception très haute et relativement très pure de la divinité. Andrew Lang trouve chez plusieurs des signes de ce qu'il appelle la religion du Père universel, *All-Fatherism*, qui implique un culte et des sentiments très justes.

Il faut préciser, cependant, ce que nous entendons par religion, en autant que le nom et la chose s'appliquent à tous les peuples.

Il s'agit d'un théisme, qui n'est pas nécessairement le monothéisme, loin de là. C'est la reconnaissance d'une divinité distincte des autres êtres et qui leur est supérieure; ce n'est pas le panthéisme, qui confond Dieu avec la nature; ce peut être le monothéisme ou le polythéisme. Le

plus souvent on reconnaît une hiérarchie céleste, un être suprême qui domine, outre le monde visible, des divinités inférieures qu'on ne craint pas de multiplier.

La divinité ainsi conçue, on la redoute, on cherche à l'apaiser. Parfois on a recours à elle dans ses besoins, plus rarement on lui rend des hommages. Car l'homme, besogneux et cupide, songe d'abord à lui-même. La crainte l'inspire plus souvent que la reconnaissance.

Voilà donc le fait religieux tel qu'on le constate. Ce fait, il faut l'expliquer. D'où vient aux hommes cette propension à reconnaître un Maître invisible qui les domine, qu'ils peuvent se concilier, à qui ils doivent un culte, auquel ils rendront des comptes? Car ce sont là les caractéristiques de la religion, partout où elle se trouve.

Elle comprend: 1. Une doctrine, ou une croyance, si altérée soit-elle par la légende, sur l'origine du monde et des hommes, au moins sur l'origine de la tribu, dont l'auteur est considéré comme toujours vivant et doué d'attributs déterminés; 2. Une loi morale à laquelle chacun est tenu de conformer ses actes, imposant certains devoirs envers la divinité, envers soi-même et envers le prochain; 3. Des rites extérieurs, qui traduisent le respect, la crainte, la reconnaissance ou l'amour envers la divinité; 4. Une sanction future, supposant la survivance de l'âme après la mort, pour récompenser les bons et punir les méchants.

Comment expliquer l'admission presque universelle de ces quatre éléments de la religion? Divers théoriciens, qui ne croient pas en Dieu, cherchent à expliquer ce fait par des dispositions naturelles de l'âme humaine. L'animisme, par exemple, part de cette tendance des enfants et des peuples enfants à prêter une âme fantastique aux êtres bizarres, aux arbres desséchés, aux rochers à forme humaine, comme le *Sleeping Giant* du lac Supérieur, le *Devil's Gap* du lac des Bois, les Trois-Sœurs des îles de la Madeleine. Ces êtres énormes, les sauvages en font des êtres puissants et redoutables qu'il faut se concilier; d'où, pense-t-on, l'origine du culte, de l'idolâtrie, du fétichisme.

D'autres ont cru trouver l'origine de la religion dans la tendance des hommes à pratiquer la magie, pour capter les forces de la nature et les asservir à leur volonté; ou dans l'habitude de considérer certains êtres, bêtes, plantes, chutes d'eau, comme maléfiques: c'est le tabou, qu'il faut éviter, contre lequel on se protège par des purifications ou des maléfices. Le totemisme, florissant dans l'Amérique du Nord, fournit à d'autres l'explication désirée: c'est le culte des ancêtres. Chaque tribu a son totem, qu'on craint d'offenser. Ainsi la tribu des Pours, qui croit descendre de l'ours, ne tue pas d'ours, ne mange pas d'ours; de même, la tribu du lièvre, du chien, de la tortue...

Toutes ces hypothèses, vous le voyez, attribuent à la religion une origine fort peu honorable: c'est le résidu de ce qu'il y a de moins raisonnable dans l'homme, la peur, le rêve, la superstition. Et c'est ce qui a rendu si désastreuse pour la jeunesse universitaire protestante la discussion de pareils problèmes.

Ce penser de ces solutions? Remarquons d'abord qu'elles partent toutes d'un préjugé qui suppose la question résolue; admettant la doctrine de l'évolution universelle, on suppose que l'humanité monte toujours vers une plus grande perfection. On ne suppose pas que des hommes, que des races, puissent retomber à un degré de civilisation inférieure à celui qu'ils atteignent un jour. On rejette donc a priori l'idée de la création de l'homme à l'état parfait, qui plus tard serait déchu. Dans le choix et le classement des faits observés, dans la constitution des musées d'ethnologie, comme plus ancien et plus imparfait et plus grossier; mais qu'en sait-on? Qui nous a dit que la foi en un Être suprême est éclose de l'animisme et du magisme, au lieu de précéder ces grossières superstitions qui, comme l'idolâtrie et le fétichisme, ne seraient venues au monde que quand l'idée de la divinité se serait obscurcie chez les peuples en décadence?

En fait, la croyance en la divinité coexiste d'ordinaire avec la magie, quand elle ne la précède pas. Et puis, l'animisme ou la magie n'expliquent pas tout. Le sauvage a pu découvrir son âme, dit-on, avant d'en supposer une chez les autres êtres; mais il n'a pas pu se la donner. D'où lui vient-elle? Le problème reste. Et puis, on prête aux primitifs des naïvetés dont les enfants eux-mêmes sont incapables, comme de confondre leurs rêves avec la réalité, de s'identifier avec d'autres êtres.

Ce que l'histoire et l'expérience nous apprennent, c'est que l'homme a laissé à lui-même, s'il s'abandonne à ses instincts, descend au lieu de monter. On connaît des familles, des groupements, des peuples qui sont retombés dans la sauvagerie, par suite de circonstances adverses; on connaît de nombreux peuples qui, du monothéisme, sont tombés dans le polythéisme et l'idolâtrie; mais on n'en peut citer un seul qui, de lui-même, soit monté graduellement du polythéisme au culte d'un seul Dieu personnel.

et spirituel.

Il faut donc chercher une explication plus simple, plus rationnelle, plus universelle que l'évolutionnisme naturaliste, si on veut rendre compte du sentiment religieux. La philosophie catholique n'a pas de peine à la trouver: c'est cette tendance, naturelle à tout homme, qui lui fait chercher la cause des effets qu'il voit. Devant le monde et ses phénomènes, les primitifs, comme les civilisés, se sont demandé qu'il avait fait tout cela. Ils n'ont pas eu que cela s'était fait tout seul; ils ont voulu, une cause proportionnée aux effets formidables qu'ils avaient sous les yeux. Ils ont conclu comme instinctivement, *quasi natural instinctu*, dit saint Thomas d'Aquin. (*Contra Gent.* III, 119), à l'existence d'un Être supérieur, doué d'une puissance illimitée, vivant, sachant et voulant tout. Cette idée, tout obscure qu'elle soit et mêlée d'erreurs, les a poussés aux pratiques religieuses.

En cela ils ne se sont pas trompés. Seule cette notion d'un Dieu principe, providence, rémunérateur, si proportionnée aux habitudes d'esprit de l'humanité, suffit à tout expliquer. C'est elle qui pousse naturellement les hommes à la reconnaissance et à la prière, au respect et au culte extérieur.

Les philosophes chrétiens n'ont pas raisonné autrement que les primitifs: s'appuyant sur le principe de causalité, ils ont conclu, eux aussi, du monde visible à l'auteur invisible, comme le leur enseignait, du reste, le livre de la Sagesse (c. 10), et l'apôtre saint Paul dans son épître aux Romains (c. 1).

Saint Thomas d'Aquin, dans sa *Somme Théologique* (I, q. 2, a. 3) présente cet argument sous cinq formes différentes.

Il y a dans le monde, dit-il, des choses en mouvement. Or rien ne se meut sans un moteur qui l'actionne. En remontant la chaîne, on arrive forcément à un premier moteur qui, lui, n'est mu par personne. C'est Dieu.

Les causes efficientes nous conduisent à la même conclusion. Constamment des êtres arrivent à l'existence: ils ne sont produits par des causes, ils ne se produisent pas eux-mêmes. Leurs causes furent aussi produites par d'autres causes. Il faut, ici encore, arriver à une cause première qui n'est produite par aucune autre.

Le troisième argument est tiré de la contingence des choses. Les êtres visibles ne sont pas nécessaires, mais contingents: ils pourraient ne pas exister. Or ce qui peut ne pas exister a nécessairement reçu l'existence d'un autre; il n'a pas en lui sa propre raison d'être, car il existerait toujours. D'autre part, s'il n'y a dans le monde que des êtres qui peuvent ne pas être, il n'y a pas de raison pour qu'ils aient commencé d'exister: le néant ne peut pas se sortir du néant. Puisqu'il existe des êtres contingents, il faut donc supposer un être nécessaire qui, lui, n'a pas commencé d'exister, mais a donné l'existence à tout le reste. Quatrièmement, tous les êtres n'ont pas la même perfection: il y a des degrés entre eux. Ces degrés se mesurent d'après un type suprême où se trouve la plénitude de toute perfection. C'est Dieu.

Enfin, il y a un ordre merveilleux dans les diverses parties de l'univers, qui forment un tout et tendent à une fin. Cet ordre ne peut être l'effet du hasard: il y a une intelligence très parfaite qui a tout ordonné. Ce grand Architecte, c'est Dieu, en qui il faut reconnaître une sagesse infinie, une puissance sans bornes, toutes les perfections, parce qu'il n'y a en Lui aucune limite.

On l'a fait remarquer souvent, toutes ces preuves se ressemblent en ceci qu'on y cherche toujours la raison pleinement suffisante des phénomènes qu'on a sous les yeux. On ne la trouve que dans un Être invisible, distinct du monde, qui le domine par sa puissance. C'est pourquoi je vous disais, dans une première conférence, qu'il faut admettre Dieu dès qu'on admet l'existence du monde extérieur et la nôtre. Cet Être suprême, on s'en reconnaît dépendant; on sent qu'il ne faut pas lui déplaire. Et comme on lui prête naturellement les sentiments qui animent l'homme, on cherche à se concilier sa pitié, sa faveur, par de bons offices, des marques de respect. C'est l'origine du culte religieux.

Ce culte est-il raisonnable? Il n'est pas difficile de le démontrer. Dieu, infiniment sage, n'a pas pu créer le monde sans un but déterminé. Ce but ne peut être que la manifestation de ses perfections à des êtres raisonnables, la gloire que ces êtres lui rendent et la communication de sa béatitude à ceux qui reconnaissent librement son souverain domaine. Le culte, qui traduit l'hommage des hommes à Dieu, est donc voulu par Lui; c'est la partie la plus noble du programme que Dieu nous impose.

En outre, il ne peut être indifférent à Dieu que l'homme l'honore ou le méprise, qu'il lui obéisse ou lui désobéisse. Le bon sens nous le dit: la religion est un devoir qui s'impose à l'homme. Il n'est donc pas étonnant que l'humanité se sente poussée à honorer Dieu.

Malheureusement, le culte divin dégénère souvent en cérémonies grossières, superstitieuses, parfois impures, parfois même homicides. Est-il croyable que Dieu soit honoré par ces rites indignes? Ne peut-on pas supposer qu'il a pris des moyens pour que les hommes lui rendent des hommages dignes de lui, pour qu'ils respectent sa volonté? N'y a-t-il pas une vraie religion digne de Dieu et de l'homme?

C'est ce que nous affirmions, l'existence d'une vraie religion. Nous croyons que Dieu a fait connaître aux hommes, par la révélation, comment il veut être honoré et servi. Moise d'abord, puis le Christ, nous ont enseigné comment il faut vivre, comment il faut adorer Dieu en esprit et en vérité. Les relations entre l'homme et Dieu étant de la plus haute importance, personne ne peut se désintéresser de la religion, être indifférent pour la vraie religion. Or le christianisme est un fait qui s'impose à l'attention de tout homme, la plus respectable des religions modernes. Tous ont donc le devoir d'examiner ses titres. Ce sera le sujet des prochaines conférences.

Le Canada sera privilégié

Les mesures législatives que le gouvernement britannique prendra contre le dumping n'affecteront pas les marchandises canadiennes — Les autres dominions seront aussi favorisés relativement au sujet du nouveau droit douanier de cent pour cent

Londres, 18 (Par George Hambleton, de la "Canadian Press") — Les mesures législatives que le gouvernement de coopération nationale prendra contre le dumping n'affecteront pas les marchandises canadiennes. Cela a été déclaré à la Chambre des communes lors des deux premières phases de l'adoption de la proposition conférant des pouvoirs très étendus au président du Board of Trade. On prévoit que le bill sera adopté avec une grande rapidité sans égard aux précédents et qu'il recevra la sanction royale vendredi.

La proposition conférerait au président du Board of Trade le pouvoir d'imposer un droit douanier maximum de cent pour cent à une longue série de produits. Mais M. L. Hore-Belisha, secrétaire parlementaire du Board of Trade, a expliqué qu'aucun produit du Canada et des autres dominions ne serait affecté. "Les dominions doivent avoir la préférence", a-t-il affirmé, "et ce doit être une de cent pour cent". Cette assertion a provoqué des applaudissements. Le traitement accordé aux produits des dominions ne donnera pas lieu à des plaintes, a ajouté le secrétaire parlementaire.

Plus tard, au cours de la journée, M. Charles Williams, conservateur, a proposé un amendement pour que les droits imposés aux produits de l'Empire britannique ne dépassent pas les deux tiers des taux imposés aux produits étrangers de leur catégorie.

Il a expliqué que cela représenterait une préférence d'un tiers pour les dominions; mais il a aussi exprimé l'espoir que le gouvernement annoncerait que les produits de l'Empire échapperaient tout à fait à la législation protégee.

Il n'y a pas lieu de s'alarmer, a répondu M. Hore-Belisha. Je l'ai déjà dit et je le répète: aucune marchandise produite dans l'Empire ne sera frappée d'un droit de douane en vertu du bill.

L'amendement Williams a été retiré après ces paroles.

Les membres du gouvernement ont ouvertement avoué que la mesure proposée en est une d'urgence, destinée à des conditions anormales. En faisant traverser au projet deux premières phases en une même séance, la Chambre n'a pas tenu de la procédure habituelle, mais M. Walter Runciman, président du Board of Trade, a fait remarquer que la procédure ordinaire exigerait deux semaines, et la Chambre a consenti à abréger le travail d'adoption.

M. Runciman a expliqué que ces mois derniers, le volume des importations en Grande-Bretagne a été anormal, tout compte tenu de l'accroissement saisonnier. Le total des importations s'est élevé soudainement en octobre et a continué son ascension dans la première partie de novembre. Au cours des huit premiers mois de l'année, la valeur moyenne mensuelle des marchandises de la classe 3 — catégorie à laquelle seront appliquées les mesures contre le dumping — a été de \$103,000,000. En septembre, cette moyenne est montée à \$113,000,000, puis à \$136,000,000 en octobre. Le chiffre des dix premiers jours de novembre donnerait un total de \$175,000,000 pour ce mois. Il s'est donc produit une importation anormale, ces dix derniers jours. "En ces circonstances", a continué M. Runciman, "indus-tries tendues de rendre les mesures que nous avons prises".

Le Board of Trade prend sans doute un pouvoir très étendu, mais c'est nécessaire. La classe trois comprend les marchandises entières ou en grande partie usinées. Toutes les matières brutes et les produits peu usinés échappent aux mesures contre le dumping.

Une motion permettant l'adoption rapide a précédé l'étude du projet. L'opposition s'est objectée à la motion, mais la Chambre a écarté son objection par 391 voix contre 56. M. George Lansbury, chef parlementaire du parti travailliste, a souligné ce point d'ordre que la Chambre ne peut pas déléguer son pouvoir d'imposition et qu'elle ne peut pas, sur une simple proposition, donner l'autorisation d'imposer des droits, dominiers sur des produits variés.

Le major C. R. Attlee a formulé les objections travaillistes au projet de législation même. L'urgence, a-t-il dit, n'existe que dans la charge d'une lourde brigade de 300 conservateurs. L'urgence de bousculer la Chambre. Nous sommes en train de donner le droit de modifier notre système fiscal tout entier, le droit d'empêcher le prochain budget, a-t-il affirmé. Le gouvernement demande à la Chambre d'abandonner ses pouvoirs à un membre du cabinet. C'est "la plus odieuse pièce de bureaucratie qui ait jamais été proposée à la Chambre".

Ottawa, 18 (S.P.C.) — Le ministre du commerce, M. H. B. Stevens, attend d'avoir des informations détaillées pour faire une déclaration relative aux mesures tarifaires que la Grande-Bretagne projette.

En remplacement de M. Gordon

Ottawa, 18 (S.P.C.) — M. T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur, prendra la direction du ministère de l'Immigration, de la colonisation et des mines durant l'absence dans l'ouest de M. W. A. Gordon. M. Gordon est parti pour l'ouest samedi et assistera à l'assemblée de l'Institut minier à Vancouver, le 25 novembre.

L'attitude de M. Smart

UNE RESOLUTION DU CLUB ARTHUR SAUVÉ

Le Club Arthur-Sauvé a adopté la résolution suivante qu'il nous prie de publier:

"Attendu que le général Smart, député de Westmount, a prétendu que Camille Houde, maire de Montréal, n'était pas son chef, à une assemblée de la Législature tenue le 10 novembre 1931;

Attendu que M. Smart, prétendu membre de l'opposition, dénonçait également Arthur Sauvé, aujourd'hui ministre des postes et dans le temps chef de l'opposition et glissait son fauteuil vers la droite;

Attendu que ledit M. Smart, député de Westmount, se prétendait député conservateur à toujours par la suite voté pour les mesures présentées par sir Lomer Gouin, chef reconnu du parti libéral à la Législature de Québec;

Attendu que M. Arthur Sauvé, aujourd'hui ministre des postes, était chef de l'opposition provinciale lors des sessions de 1928 et 1929;

Attendu que ledit M. Smart, député, prétendait conservateur de Westmount, a voté constamment contre les mesures présentées par l'opposition lors de ces deux sessions;

Attendu qu'après avoir dénoncé et répudié Arthur Sauvé comme son chef ledit M. Smart, prétendait député conservateur de Westmount, lors de la mémorable assemblée du théâtre Saint-Denis en 1923, a pris place aux côtés de M. Arthur Sauvé, dans la volière de ce dernier, pour se montrer un vrai partisan de ce dernier, lequel a balayé l'île de Montréal aux élections de février 1923;

Attendu que lors de la convention conservatrice de 1929 à Québec, où M. Camille Roy, le R. P. Plamondon, S. J., M. l'abbé Lionel Groulx, MM. Alfred Roy, Jean-Thomson Perron, G.-E. Marquis, René Chaloult, le Dr Edgar David, M. Guy Vanier, M. Omer Héroux, ainsi que des discours ou lettres de S. E. le cardinal Rouleau, de NN. SS. Gauthier, Forbes, Béliveau, Jeanmard, Gerow, la liste des voyageurs de 1930 et de 1931, etc.

"Le tout constitue un document d'un exceptionnel intérêt. Prix: 25 sous l'exemplaire, franco; \$2.50 la douzaine, plus 25 sous pour le port; \$9.75 les 50 et \$18 le cent, port en plus.

Adresser toutes les commandes au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES TYPOGRAPHES

Ce soir assemblée du Syndicat des typographes à l'édifice des Syndicats catholiques. Plusieurs questions importantes sont à l'ordre du jour. L'agent d'affaires fera rapport.

ASSOCIATION DES PLÂTRIERS

L'Association des Plâtriers de Montréal tient ce soir à l'édifice des Syndicats catholiques son assemblée régulière. Il y aura rapport et communications importantes. Qu'on se fasse un devoir d'être présent.

SYNDICAT DES RELIEURS

Le Syndicat catholique national des relieurs a ce soir son assemblée au lieu et à l'heure accoutumés. On donnera lecture de communications importantes. Plusieurs questions sont à l'ordre du jour. Qu'on vienne nombreux.

TRAVAILLEURS EN CHAUSSURES

Les sections suivantes: monteurs, machinistes, cuir à semelles, tiennent ce soir à l'édifice des Syndicats catholiques leur assemblée régulière. M. Durand fera rapport. Tous les membres sont priés d'être présents.

FERBLANTIER-COUVREURS

Une assemblée spéciale des Ferblantiers-couvreurs est convoquée pour ce soir. La majeure partie de cette assemblée sera consacrée à l'étude de la constitution. D'autres sujets importants seront présentés dans le rapport de M. C. Bernier.

LATTEURS EN METAL

Vendredi soir aura lieu chez les latteurs en métal du Syndicat catholique l'assemblée d'élection.

Feu Mme A. Mercure

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Alfred Mercure, née Elmire Talbot, veuve d'Alfred Mercure, entrepreneur général, décédée à l'hospice Gamelin, à Montréal.

La défunte laisse dans le deuil ses enfants, l'abbé Roméo Mercure, aumônier de l'hospice Gamelin, Alfred et Adrien, entrepreneurs; Olivier, protonotaire à la Cour supérieure; Albert, architecte; Louis-Philippe, avocat en chef de la Cour de recorder; Marguerite, femme de Henri Groulx, pharmacien; Thérèse, femme de M. Roméo Mousseau, gérant. Elle laisse en outre vingt-quatre petits-enfants.

La dépouille est exposée chez le fils de la défunte, Adrien Mercure, à 1261 est, boulevard Saint-Joseph. Les funérailles auront lieu vendredi matin à 8 h. 30 à l'église Saint-Stanislas.

Le Devoir offre ses sincères condoléances à la famille.

Les anciens de l'Ecole des Sciences Sociales

Il y aura réunion de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, vendredi soir prochain, à 8 heures 30, au Cercle Universitaire, 515, rue Sherbrooke est.

Le secrétaire, M. P.-A. Montreuil, communiquera aux membres des détails au sujet de la création d'une Chambre de commerce pour jeunes gens. M. le Dr Origène Dufresne donnera une courte causerie intitulée: "Le cancer, fléau social". Tous les membres sont priés d'être présents.

"En Louisiane"

Une publication documentaire et fort intéressante

Le Devoir vient de publier dans sa collection du Document une brochure documentaire et fort intéressante.

On se rappelle qu'en août 1930, une délégation louisianaise, dirigée par M. Dudley J. LeBlanc, qui est actuellement candidat au poste de gouverneur de la Louisiane, et accompagnée de quatre ecclésiastiques, MM. les abbés Castel, Chasson, Lachapelle et Mirat, visita l'Acadie septentrionale, ainsi que les villes de Québec et de Montréal. Vingt-quatre jeunes filles, drapées dans le traditionnel costume d'Évangéline, faisaient partie de la délégation. Ce pèlerinage des Acadiciens à la Louisiane au pays de leurs aïeux — c'était à l'occasion du 175e anniversaire de la Déportation — suscita un intérêt et une émotion considérables. Il devait provoquer, au printemps de 1931, la visite en Acadie louisianaise de deux délégations du Nord, l'une composée d'Acadiens, l'autre de Canadiens français de l'est et de l'ouest, ainsi que de Franco-Américains. De l'aveu de tous ceux qui ont fait ce voyage, les deux délégations ont reçu dans le Sud un accueil d'une cordialité presque invraisemblable.

Quelques journaux ont raconté ces voyages, mais nul volume n'en gardait le souvenir. Le Devoir, pour combler cette lacune, publie donc en une brochure de 128 pages, texte solide, équivalent, calculé, à la matière d'un volume ordinaire in-18 de 300 pages, les principaux articles consacrés à ces deux voyages par S. E. Mgr Prud'homme, Mgr Camille Roy, le R. P. Plamondon, S. J., M. l'abbé Lionel Groulx, MM. Alfred Roy, Jean-Thomson Perron, G.-E. Marquis, René Chaloult, le Dr Edgar David, M. Guy Vanier, M. Omer Héroux, ainsi que des discours ou lettres de S. E. le cardinal Rouleau, de NN. SS. Gauthier, Forbes, Béliveau, Jeanmard, Gerow, la liste des voyageurs de 1930 et de 1931, etc.

"Le tout constitue un document d'un exceptionnel intérêt.

Prix: 25 sous l'exemplaire, franco; \$2.50 la douzaine, plus 25 sous pour le port; \$9.75 les 50 et \$18 le cent, port en plus.

Adresser toutes les commandes au Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

Les Catholic Fed. Charities obtiennent \$150,315

La campagne de souscriptions pour les *Catholic Federated Charities* a rapporté la somme de \$150,315. Les organisateurs voulaient percevoir au moins \$143,000. C'est donc \$7,315 de plus que leur objectif.

La musique Gagner au Monument

La Société des concerts fera entendre, demain soir, au Monument National, par la musique Gagner, un choix de pièces de Beethoven et de Wagner.

Le ténor Georges Dufresne sera aussi au programme.

Le procès de Wilkinson

SON COMPLICE, EDGETT, A ETE LE PRINCIPAL TEMOIN, HIER

Jack Edgett, le complice de William Wilkinson, qui subit actuellement son procès devant la Cour du banc du roi sous l'accusation d'avoir assassiné Marcel Dupré, le 24 mars, en tirant sur lui un coup de revolver, dans son restaurant de la rue Amherst, a été le principal témoin entendu à la séance d'hier après-midi.

Habillé en forçat, Edgett a raconté ce qui s'était passé dans la soirée du 23 mars et dans la nuit où le meurtre a été commis.

"En compagnie de Lacerte, qui purge maintenant une sentence de 25 ans à main fermée, j'avais volé une automobile. Ensemble, nous avions commis un "hold-up" dans une station de gazoline. Lacerte, refusant de faire d'autres coups de soir-là, m'accompagna dans un restaurant de la rue Craig où je rencontrai Wilkinson. Après avoir reconduit Lacerte chez lui, je suis parti avec Wilkinson et ensemble nous sommes entrés chez Dupré. Comme je pillais la caisse-enregistreuse, Wilkinson est allé dans la cuisine et est revenu précipitamment en me disant: "Sauvons-nous, je l'ai tiré".

Lorsqu'on demanda à Edgett si Wilkinson était sobre, il répondit dans l'affirmative. Frances Haddelsey, l'amie de Wilkinson, a déclaré que le soir du 24 mars elle avait rencontré l'accusé qui lui avait remis un revolver. Ensemble ils étaient allés à la montagne où il avait caché l'arme sous des rochers. C'est elle qui a indiqué à la police l'endroit où l'arme se trouvait. Mlle Haddelsey a hésité d'abord avant d'avouer ce qu'elle avait fait mais lorsque les détectives qui l'avaient accompagnée à la montagne parurent en Cour, elle déclara tout.

Elle sera contre-interrogée ce matin par Me Harry Budyk, qui défend l'accusé Wilkinson. Les détectives ont raconté dans quelles circonstances ils avaient retrouvé le revolver qui avait servi au crime comme l'a déclaré le Dr Rosario Fontaine. C'est Mlle Haddelsey qui leur avait indiqué l'endroit. Après l'avoir découvert, ils l'avaient laissée à la montagne à chercher Wilkinson pour le prendre en sa présence. L'arme était dissimulée entre des pierres.

Les travaux de chômage

Ottawa, 18 (S.P.C.) — Le cabinet a passé beaucoup de temps hier à étudier les projets d'aide aux chômeurs de la province de Québec. Les arrêtés ministériels signés hier autorisent définitivement les travaux en vertu de la loi de se-

RHUM ST-JAMES

LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

DANS DU THÉ DANS DU LAIT EN GROG EN PUNCH est de temps immémorial recommandé par les Médecins et utilisé dans les familles contre: GRIPPE, RHUME, BRONCHITES & AFFECTIONS

Délicieux pour parfumer crèmes, gâteaux, puddings, compotes, etc.

ST-JAMES, ce prestigieux pays des Antilles, est le lieu d'origine des 1ers RHUMS DU MONDE.

Docteurs. Consultez !!

ETABLISSEMENTS GAFFE, GALLOIS & PILON

34, Blvd de Vaugrand — Paris XVème

Rayons X Diathermies Electrothérapie

GALLOIS & CIE

31 Chemin Villon, Lyon (Rhône)

Ultra-violet, infra-rouges

Lampes asiatiques pour salles d'opérations et dentistes

Electrodes de quartz

Prix et conditions les plus avantageuses

Devise et catalogues sur demande

Service d'un spécialiste d'électrothérapie, radiologie.

Agence générale pour le Canada: Paul CARDINAUX, D.S. "PRECISION FRANÇAISE"

3458, St-Denis — MONTREAL

HERNIE?

Démonstration gratuite

à l'hôtel Queen, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, mardi, les 19, 20, 21, 22, 23 et 24 novembre, par M. A. E. MITCHELL,

Il n'en coûte absolument rien pour recevoir un approvisionnement d'essai de dix jours du tonique végétal "Plapao" pour les muscles; pour étudier et vous faire démontrer, prouver l'effet d'un traitement automatique scientifique, quant à personnes affirmant sous serment les avoir détrempées des ennuis de leur hernie et leur avoir épargné le bistouri.

GRATIS — PLAPAO — GRATIS

Les coussinets Plapao de Stuart diffèrent visiblement du bandage herniaire; ce sont des applicateurs rendus automatiquement adhésifs aux fins de maintenir constamment sur les parties affectées le tonique des muscles "Plapao" et de réduire au minimum le danger de glissement et de frottement douloureux. Le tissu est doux comme velours, facile à appliquer, peu coûteux. Depuis 25 ans, des milliers de personnes se sont traitées avec succès chez elles, sans interrompre leurs occupations. La compagnie a obtenu la Médaille d'or de Rome, le Grand Prix de Paris et la Mention Honorable de San-Francisco. Le rétablissement s'opère naturellement; il n'est donc plus besoin, par la suite, d'aucun support de quelque espèce que ce soit.

NE MANQUEZ PAS DE VENIR!

Ne manquez pas de venir voir M. Mitchell, car l'occasion ne s'en représentera peut-être pas d'ici longtemps.

Demain: JEUDI, 19 novembre 1931.
Sainte Elisabeth de Hongrie, veuve.
Lever du soleil, 7 h. 03.
Coucher du soleil, 4 h. 28.
Lever de la lune, 2 h. 11.
Coucher de la lune, 0.58.
Dernier quart, le 3, à 2 h. 23 m. du matin.
Nouvelle lune, le 9, à 6 h. 1 m. du soir.
Premier quart, le 16, à 9 h. 19 m. du soir.
Pleine lune, le 23, à 2 h. 16 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

BEAU ET FRAIS
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 63.
Même date l'an dernier 43.
Minimum aujourd'hui 43.
Même date l'an dernier 38.
BAROMETRE
10 heures a.m. 29.63. 11 heures a.m., 29.64.
Midi: 29.65.
Chiffres fournis par la station M.-E. de
Météo, 1610 St-Denis, Montréal.

L'appel dans six causes en contestation

Sur les objections préliminaires dans Vaudreuil, Sainte-Marie, Napierville-Laprairie, Maisonneuve, Jacques-Cartier et Laurier — Le juge Coderre renvoie les objections préliminaires dans Pontiac et inscrit la cause au mérite dans Papineau.

Les conservateurs porteront en appel six des causes en contestation d'élection. Il s'agit évidemment des objections préliminaires. On sait que M. le juge Boyer, dans le cas de Vaudreuil, et M. le juge Louis Cousineau, dans le cas de Napierville-Laprairie, ont maintenu les objections préliminaires en s'appuyant sur le fait que la pétition avait été inscrite le trente et unième jour après la publication dans la "Gazette Officielle". Les quatre autres causes qui seront portées en appel sont celles de Sainte-Marie, Maisonneuve, Jacques-Cartier et Laurier. On sait que les deux pétitionnaires ont été mis hors cause dans le cas de Sainte-Marie parce qu'ils avaient reçu pendant la campagne de l'argent de l'organisation conservatrice pour leurs services, et que la cause en contestation tombait par le fait même. Dans les trois autres cas, l'un des pétitionnaires a été mis hors cause.

La signification des brefs aura lieu cet après-midi. Les avocats au dossier sont Me Ernest Simard, dans Sainte-Marie, Me Paul Monty, dans Vaudreuil, Me Ivan Sabourin, dans Napierville-Laprairie, Me Philippe Aubé, dans Maisonneuve, Me Georges Archambault, dans Jacques-Cartier, et Me J.-C. Martineau, dans Laurier.

DANS PONTIAC ET PAPINEAU

Les objections préliminaires à la requête en contestation de l'élection de Pontiac viennent d'être renvoyées par M. le juge Louis Coderre.

M. le juge Coderre a refusé de recevoir la motion pour produire des objections préliminaires dans le cas de Papineau parce que les délais étaient expirés et il a inscrit la cause au mérite.

Les élections municipales au début de février?

QUEBEC, 18. (D.N.C.) — Le comité des bills privés a décidé d'entendre la semaine prochaine, le bill de la Commission métropolitaine. Le bill de Montréal sera mis au feuillet, mais on ne sait s'il sera entendu la semaine prochaine.

On projette dans certains milieux parlementaires d'apporter une modification importante au bill de Montréal. Ce serait d'avancer la date des élections de deux mois, pour la fixer au début de février. Toutefois, comme le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'il respecte toujours l'autonomie de Montréal et qu'il fallait que les demandes viennent avec l'assentiment du conseil municipal, on ne sait ce qu'il adviendra de ce projet.

Le programme du parti républicain

New-York, 18. (S.P.A.) — M. Nicolas-Murray Butler, président de l'Université de Columbia, a énoncé, à un banquet, un programme de quatorze points pour le parti républicain dans la campagne de 1932. Les principaux points de ce programme sont: l'abrogation du Dix-huitième amendement; un abaissement du tarif; l'équilibre du budget fédéral; la collaboration avec la Société des nations et la Cour de justice mondiale; une conférence internationale sur les réparations; des mesures tendant au désarmement et l'étude de la situation de l'argent.

Les Indiens lutteront encore

Calcutta, Inde, 18. (S.P.A.) — Dans un discours prononcé à une réunion publique, aujourd'hui, le pandit Jawaharlal Nehru a dit: "Il est impossible à l'Inde d'obtenir le *swaraj* (l'indépendance) sans de nouvelles luttes, qui pourraient commencer bientôt." Il a ajouté: "De la présente trêve découle une situation impossible qu'il faut terminer bientôt. Si cela est nécessaire, nous reprendrons la campagne panindienne de résistance passive sans attendre le retour du mahatma Gandhi, bien que nous préférons l'avoir ici comme chef."

Grand ralliement des anciens assomptionnistes

C'est ce soir, à 8 heures, au nouveau Palais de justice, l'assemblée des anciens élèves de l'Assomption. Messieurs les curés de la région de Montréal sont spécialement invités. Les autos pourront stationner sous surveillance au Champ de Mars.

Gérant de l'équipe de hockey universitaire

Le Dr John A. Corrigan, ancien élève de l'Université de Montréal, et membre-fondateur de l'Association athlétique de l'Université, vient d'être nommé par les autorités, directeur de l'Association athlétique et gérant de l'équipe de hockey universitaire.

M. Robertson souffre de surmenage

Ottawa, 17 (D.N.C.) — M. Gideon Robertson, ministre du travail, a été transporté hier soir à l'hôpital Civique. Il souffre de surmenage à la suite de surcroît de travail qu'il a dû s'imposer pour le chômage. Sur l'ordre de son médecin, il doit prendre un repos absolu avant d'entreprendre son voyage à la Jamaïque.

Acquittement de MM. Ménard et Arcand

Le magistrat Monet renvoie la plainte de conspiration portée par M. Allan Bray — "Ils ont porté une accusation que bien d'autres journalistes — auraient pu porter s'ils avaient l'esprit batailleur des deux accusés" — La preuve ne permet pas d'envoyer les accusés subir leur procès pour libelle diffamatoire.

Le magistrat Amédée Monet a rendu jugement ce matin dans la cause Joseph Ménard et Adrien Arcand qui étaient accusés conjointement d'avoir conspiré ensemble pour porter contre M. J.-A. Bray une accusation sur une offense dont ils le savaient innocent. Le magistrat, qui avait entendu la preuve faite par la poursuite à l'enquête préliminaire, a renvoyé la plainte portée contre les deux accusés.

Le magistrat a fait un résumé des faits tels que présentés devant lui pour en arriver à la conclusion suivante: quand Ménard et Arcand ont écrit l'article paru dans le *Miroir* du 9 août 1931, savaient-ils que Bray était innocent de l'accusation qu'ils avaient portée contre lui?

"Ils ont vu des appareils de jeu installés sur la propriété de M. Bray à Vaudreuil."

"Ils ont vu que ces articles étaient semblables à ceux fabriqués par la ville de Montréal."

"Ils savaient que M. Bray, en qualité de président du comité exécutif, n'avait pas le droit de transiger avec la ville de Montréal."

"Ils savaient aussi que M. Bray n'avait pas payé ces articles."

"Tout indiquait donc qu'il y avait quelque chose d'irrégulier."

"Ils ont donc porté une accusation dont ils croyaient M. Bray coupable."

"Ils ont porté une accusation que bien d'autres journalistes auraient pu porter s'ils avaient l'esprit batailleur des deux accusés."

"Que ce soit là une question de politique? Ceci ne me regarde pas lorsque je suis sur le banc."

"L'avocat de la poursuite, Me Gagnon, m'a demandé de trouver les accusés coupables de libelle diffamatoire et criminel au cas où je ne pourrais en venir à la conclusion qu'ils sont coupables de conspiration pour accuser faussement quelqu'un d'un crime qu'il n'a pas commis. Il n'y a aucun doute que le magistrat à l'enquête peut envoyer un accusé subir son procès sur toute offense révélée dans la plainte."

"La preuve faite devant moi ne me justifie pas d'envoyer les accusés subir leur procès pour libelle diffamatoire. Je ne suis pas d'ailleurs obligé de le faire car la jurisprudence n'est pas d'accord à ce sujet et l'avocat de la poursuite, Me Oscar Gagnon, a soutenu devant moi, dans l'affaire Gursky-Laroche, exactement le contraire de ce qu'il m'a demandé de faire dans cette cause."

"Si les plaignants veulent faire arrêter les accusés pour libelle diffamatoire, c'est leur affaire. La preuve qu'ils pourraient faire justifierait probablement une telle accusation mais actuellement je ne puis faire autrement que de renvoyer la plainte à ce stade des procédures."

Le bill de l'hôpital Saint-Luc

Le comité des bills privés de Québec approuve le contrat passé entre la ville de Montréal et cet établissement pour contingents.

Québec, 18. (D.C.) — Le comité des bills privés s'est réuni pour la première fois, ce matin, sous la présidence de M. Joseph Cohen, député de St-Laurent. Il a adopté le bill de l'hôpital Saint-Luc qui a pour but d'approuver un contrat passé entre la corporation et la cité de Montréal pour la construction d'un hôpital pour contingents. Me Charles Laurendeau représentait la cité de Montréal. La corporation construira un hôpital de 300 lits, et la Cité garantit un emprunt de \$1,500,000 à cette fin, pour garantir les intérêts et le fonds d'amortissement, avec l'entente qu'au bout de 25 années, la Cité de Montréal devient la propriétaire de l'hôpital.

La chute de la couronne en Suède

Stockholm, 18 (S. P. A.) — La presse suédoise annonce que le gouvernement confère tous les jours avec des experts financiers relativement à la chute de la couronne.

L'état de santé de M. Briand

Paris, 18 (S.P.A.) — La nouvelle que M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a été saisi d'une violente quinte de toux à la réunion du conseil du cabinet lundi et qu'il a dû quitter son siège à la Chambre des députés hier cause de l'angine. On sait que l'état de santé de M. Briand laisse à désirer depuis quelque temps et que le ministre des Affaires étrangères a dû, sur l'indication de ses médecins, prendre quelques semaines de repos à la campagne. Après sa sortie de la Chambre, hier, M. Briand s'est un peu reposé, puis il a reçu l'ambassadeur du Japon.

Défaite d'une armée chinoise

Les troupes japonaises de la région de la Nonni ont défait l'armée du général chinois Mah Chan-Chan et elles occupent deux villes dont une capitale de province.

D'après les dépêches de l'"Associated Press" — Les troupes japonaises de la région de la Nonni ont défait l'armée du général chinois Mah Chan-Chan dans une bataille commencée la nuit dernière et elles occupent Anganchi et Tsitsihar, capitale de la province de Hei-loung-kiang, depuis le début de l'après-midi. Pour occuper ces deux villes, elles ont franchi la ligne du chemin de fer chinois de l'Est, qui appartient aux Soviétiques.

Un communiqué des quartiers généraux japonais dit que le général Honjo, commandant des troupes japonaises de la rivière Nonni, a donné l'ordre de commencer une offensive à cause du danger croissant que l'armée du général Mah Chan-Chan faisait courir aux ailes droite et gauche des Japonais. Mais des dépêches affirment que le général chinois a lui-même provoqué l'offensive en attaquant les Japonais.

Le ministère de la guerre de Tokyo annonce que l'offensive japonaise continuera jusqu'à l'écrasement complet des troupes chinoises du nord de la Mandchourie et jusqu'au rétablissement d'une paix durable en Mandchourie. Mais il paraît que les Japonais ne veulent pas du tout porter atteinte aux intérêts russes et ne comptent pas faire d'occupation permanente dans le nord de la Mandchourie.

Le conseil de la S. D. N. délibère

Entre temps, le conseil de la Société des nations délibère à Paris sur les résultats des entretiens particuliers d'hier relativement au conflit sino-japonais. Les représentants des États-Unis ont laissé entendre que leur pays désire maintenir sa politique traditionnelle de libre accès en Mandchourie, qu'il compte collaborer au mouvement international pour le retour au statu quo, tout en faisant de son mieux pour éviter de froisser les Japonais.

Le gouvernement de Nankin ne compte plus beaucoup obtenir de la Société des nations qu'elle force les Japonais à évacuer la Mandchourie. Le "North China Daily News", organe du gouvernement national, dit aujourd'hui que le peuple chinois devrait être prêt à un sacrifice pécuniaire, et on croit qu'il veut parler soit d'une rupture complète des relations avec le Japon, soit de l'annexion de la Mandchourie par le Japon.

Mais le gouvernement a envoyé à la Société une note où il déclare qu'il considérerait comme une "institution séditionnelle" tout gouvernement mandchou qui aurait pour chef Housan Toungh, ex-empereur de Chine.

M. Charles Laurendeau restera

Le comité exécutif commencera ce soir l'étude du budget pour 1932. On examinera d'abord les réquisitions des divers services municipaux; l'administration économique autant que possible.

MM. Fortin et Savignac ont nié l'information parue dans un journal ce matin à l'effet que Me Laurendeau, avocat conseil de la Cité, serait remercié de ses services.

M. Houde n'a pas encore répondu au chef Dufresne

Le maire Houde n'a pas encore répondu à l'entrevue donnée hier par le chef de police Dufresne. Le maire n'était pas à l'hôtel de ville ce matin, et il ne semble pas y avoir de développement dans la question du directeur de la police.

M. Albert Dupuis reçu par S. S. Pie XI

On nous mande de Rome que M. Albert Dupuis, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, président de Dupuis Frères, limitée, accompagné de Mme Dupuis et de l'abbé J.-N. Dupuis, curé de Saint-Eusèbe de Verceil, a été reçu en audience privée par Sa Sainteté Pie XI, qui a daigné le bénir, lui, sa famille, le personnel de la maison Dupuis Frères et le Canada tout entier.

M. Albert Dupuis est attendu à Montréal vers la mi-décembre.

Demain soir

LE COURS DE M. L'ABBÉ GROULX
Demain soir, à huit heures et quart, M. l'abbé Groulx donnera à l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, un cours public d'histoire du Canada. Il y traitera des origines de la question des Ecoles séparées en Ontario.

Vient de paraître

HISTOIRE DU LAC MÉGANTIC, par l'abbé Albert Gravel, un volume de 150 pages orné de 25 gravures. Le lac Mégantic appartient à la grande histoire de notre pays puisqu'il fut le lieu de passage des premiers Pères missionnaires en 1650 vers la mission de Kénébec. En 1700, le lac Mégantic était le site d'une bourgade abénaquise desservie par le fameux P. Sébastien Rasle; en 1775, Arnold venait camper sur les bords du beau lac en route pour la prise de Québec. Comment s'est formée la paroisse de Sainte-Agnès du lac Mégantic, filiale de Pioplots, fondée elle-même par nos zélés missionnaires en 1870; comment s'est développée la localité pour devenir la ville actuelle avec ses industries et ses manufactures. C'est une nouvelle contribution à l'histoire régionale des Cantons de l'Est. A notre service de librairie, \$4.00.



M. DINO GRANDI, ministre des Affaires étrangères en Italie, s'entretient avec les autorités américaines à Washington.

Le chauffage de l'Université à la montagne

Dès mardi, on allumera les feux — On chauffera au bois d'abord pour mieux sécher les murs — La fermeture des ouvertures

Le trésorier de l'Université de Montréal, M. Oscar Archambault, vient d'adresser des avis aux hommes qui sont en charge du chauffage à la nouvelle université de la montagne, pour les avertir d'être à leur poste dès lundi prochain, le 23 novembre. C'est dire que dans la journée ils feront une nouvelle inspection du système de chauffage, et mardi les feux seront allumés et la chaleur se répandra à travers l'immense édifice.

C'est là ce que nous a appris ce matin Mgr A. J. V. Piette, recteur de l'Université de Montréal, lorsque nous lui avons demandé quand l'édifice devait être chauffé. Mgr le recteur a fait observer que les briqueteurs travaillent à fermer murs et toits des rotondes situées à l'arrière et que ce travail ne peut durer très longtemps. Hier, les ouvriers ont fermé complètement la triple entrée. Toutes les fenêtres sont en place. La tour qui dépasse d'un étage ou deux le toit de l'édifice, demeurera à cette hauteur. On l'a fermée par un plancher permanent de l'étage où on était rendu.

Comme l'a expliqué M. Archambault, le chauffage se fera au bois pendant quelques jours sinon quelques semaines, c'est le plus propre à faire sécher les murs qui sont pour la plupart en béton. Ces murs exposés à l'air pendant ces mois d'automne sont demeurés remplis d'humidité. Il faut les faire sécher graduellement. Ensuite, le système de chauffage, qui est à l'huile, le plus beau et le plus moderne qui soit dans tout l'Empire britannique, sera mis en usage et ne pourra que donner des résultats merveilleux.

M. Albert Dupuis reçu par S. S. Pie XI

On nous mande de Rome que M. Albert Dupuis, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, président de Dupuis Frères, limitée, accompagné de Mme Dupuis et de l'abbé J.-N. Dupuis, curé de Saint-Eusèbe de Verceil, a été reçu en audience privée par Sa Sainteté Pie XI, qui a daigné le bénir, lui, sa famille, le personnel de la maison Dupuis Frères et le Canada tout entier.

M. Albert Dupuis est attendu à Montréal vers la mi-décembre.

Demain soir

LE COURS DE M. L'ABBÉ GROULX
Demain soir, à huit heures et quart, M. l'abbé Groulx donnera à l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, un cours public d'histoire du Canada. Il y traitera des origines de la question des Ecoles séparées en Ontario.

Vient de paraître

HISTOIRE DU LAC MÉGANTIC, par l'abbé Albert Gravel, un volume de 150 pages orné de 25 gravures. Le lac Mégantic appartient à la grande histoire de notre pays puisqu'il fut le lieu de passage des premiers Pères missionnaires en 1650 vers la mission de Kénébec. En 1700, le lac Mégantic était le site d'une bourgade abénaquise desservie par le fameux P. Sébastien Rasle; en 1775, Arnold venait camper sur les bords du beau lac en route pour la prise de Québec. Comment s'est formée la paroisse de Sainte-Agnès du lac Mégantic, filiale de Pioplots, fondée elle-même par nos zélés missionnaires en 1870; comment s'est développée la localité pour devenir la ville actuelle avec ses industries et ses manufactures. C'est une nouvelle contribution à l'histoire régionale des Cantons de l'Est. A notre service de librairie, \$4.00.

Mouvement des paquebots

L'"Ausonia", ligne Cunard, parti de Southampton, à Montréal, ce soir.
L'"Antonia", ligne Cunard, parti de Liverpool, à Montréal samedi.
L'"Ascania", ligne Cunard, parti de Southampton, à Montréal lundi.
Le "Duchess of Atholl", ligne de C. P., parti de Liverpool, à Montréal samedi.
Le "Montcalm", ligne de C. P., de Southampton, à Montréal dimanche.
Le "Laurencia", ligne White Star, parti de Liverpool, à Montréal dimanche.
L'"Aurania", ligne Cunard, parti de Montréal, à Plymouth samedi.
Le "Duchess of York", ligne de C. P., parti de Montréal, à Liverpool samedi.
Le "De Grasse", ligne de la C. G. T., parti du Havre, à New York vendredi.

M. le chanoine Jeanjean et Nazareth

Le concert de Nazareth qui aura lieu le 23 novembre, à la salle Windsor, sera sous la présidence très distinguée de M. le chanoine Jeanjean. Celui-ci a bien voulu accepter d'y donner une très courte conférence.

Voici la deuxième liste de personnes qui assisteront au concert: Mgr A.-V.-J. Piette, les Messieurs de St-Sulpice, les RR. PP. du Gesù et de l'Immaculée - Conception, Mgr G. LePailleur, M. et Mme Eug. Lapiere, M. et Mme H. Lamoureux, Mme Damien, Mlle Lavolette, Mme et Mlle Bonnier, Mme et Mlle de Maisonneuve, M. et Mme W. Bray, Mme T. Séguin, Mme Henri Gussion, Dr et Mme Daigle, M. le chanoine Harbord, Mme Jules Boudrias, Mlle M.-A. Farmer, M. et Mme Anatole Vanier.

Une nouvelle entente commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande

OTTAWA, 18. (S.P.C.) — On annonce officiellement aujourd'hui que M. H.-H. Stevens, ministre du commerce, se rendra à Honolulu le mois prochain pour y rencontrer le ministre du commerce et des douanes de la Nouvelle-Zélande, afin de négocier une nouvelle entente commerciale entre ce Dominion et le Canada. On sait qu'il y a quelque temps, les autorités canadiennes ont abrogé l'arrêté ministériel qui tendait à la Nouvelle-Zélande les conditions du traité commercial entre le Canada et l'Australie.

La navigation

Nouvelles brèves

—Le ministère de la marine a décidé de maintenir en opération un certain nombre de phares dans le bas Saint-Laurent, afin de donner du travail à plus de monde et de mieux guider la navigation d'hiver dans cette région.

—Le Cliona, vingtième navire d'une série de vingt, que la Anglo-Saxon Petroleum Company a fait construire pour le transport de l'huile, est arrivé dans le port de Montréal et y décharge une cargaison de 11,800 tonnes de gazoline dans les réservoirs de la Shell Company of Canada, à ses quais de Maisonneuve. Venu de Curaçao, le repartira vers l'Amérique centrale et les Antilles ce soir ou demain.

—L'"Ausonia", de la ligne Cunard, et le *Lady Somers*, de la flotte du Canadian National, ont tous deux passé la nuit à l'ancre entre Trois-Rivières et le lac Saint-Pierre, à cause du brouillard. Ils arriveront à Montréal au cours de la journée. Les deux navires étaient attendus ici lundi.

—M. F. T. Cuttle, de la Canada Steamship Lines, vient d'être promu au rang d'assistant-gérant du service du fret de cette compagnie, selon ce que l'on a annoncé ce matin. Né à Montréal en 1891, M. Cuttle a été mêlé à l'industrie du transport dès 1908. Pendant la période de la guerre, toutefois, il fit le service d'outre-mer et ce n'est qu'après la guerre qu'il entra dans cette industrie. En 1920, M. Cuttle passait au service de la Canada Steamship comme assistant-gérant des réclamations, et l'année suivante il devenait agent général de ce département. En 1923, il prit la gerance du département de l'assurance, et trois ans plus tard il devenait assistant-gérant général. En 1928, il fut transféré au département du fret. Aujourd'hui, on vient de lui confier une section spéciale, celle du fret en ballots. Cette promotion suit celle de L. A. W. Doherty comme gérant général du service du fret, et celle de N. W. Van Wyck comme gérant du service du fret. M. Cuttle est bien connu dans les cercles de la navigation et du transport. Il est membre de la M.A.A.A., du Canada Club et autres clubs.

—Québec, 18. — Jamais le port de Québec n'a expédié autant de bétail que durant la saison qui va se clore dans quelques jours. Le nombre de bêtes a été, cette année, de 4,287 à date. Cette augmentation est due à la levée de l'embargo anglais sur le bétail canadien.

—Il y aura concert demain soir, au Club des Marins catholiques, à 8 h. 15, sous les auspices du service de la police de Montréal. Le chef Fernand Dufresne sera présent. Il y aura chant par des membres de la police et musique par des artistes du dehors.

Le grain dans le port

On remarque une grande amélioration dans le déchargement des wagons de grains aux éleveurs à grain de Montréal au cours des dix derniers jours. Du 6 au 15 novembre, 192 wagons ont été déchargés contre 46 wagons durant la période correspondante de l'année dernière, soit une amélioration de 400 pour cent.

La différence est encore plus grande dans les déchargements effectués durant la semaine du 15 novembre. En 1931, on a déchargé 192 wagons contre 13 en 1930.

Mort du professeur J.-H. Coulombe

Saint-Hyacinthe, 18 (D.N.C.) — Le professeur J.-H. Coulombe, de cette ville, est décédé ici ce matin, après une longue maladie, chez son beau-père, le lieutenant-colonel J.-C. Rouleau. Il était âgé de 38 ans. Outre sa femme, née Léa Rouleau, il laisse un jeune fils, Paul. Le défunt avait fait ses études au Séminaire de Joliette et à l'école des Hautes Études Commerciales, de Montréal. Il avait été successivement professeur à l'Université McGill, Montréal, à l'École Commerciale Pratique Côté, St-Hyacinthe, et à l'École de Commerce, de Sherbrooke, dont il fut l'un des fondateurs. Les funérailles auront lieu vendredi matin à 9 h. à Notre-Dame du Rosaire.

Feu M. Auguste Brodeur

Saint-Hyacinthe, 18 (D. N. C.) — M. Auguste Brodeur, voyageur de commerce, est mort à l'âge de 68 ans. Il était le frère de M. J.-H.-E. Brodeur, pharmacien de Saint-Hyacinthe. Était au service de "Ogilvy Flour Mill Co.", depuis 31 ans, et il avait été, pendant plusieurs années, président du cercle local de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce. Outre sa femme, née Delima Laurence, il laisse deux frères, M. J.-H.-E. Brodeur, de Saint-Hyacinthe, M. Irénée Brodeur, de Sainte-Agathe, Manx, ses beaux-frères, M. Arthur Laurence, de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé A. Laurence, curé de Saint-Ephrem d'Upton, ses belles-sœurs, Mme veuve Joseph Perreault, de Saint-Hyacinthe, Mme J.-G. Brodeur, de Sainte-Agathe, Manitoba.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à la cathédrale, après l'arrivée du train de Montréal.

du gare du Nord, après avoir été réunis à Concord. Les trains de nuit "New-Englander", du Canadian National, et "Red Wing", du Canadian Pacific, partiront de leurs gares respectives à Montréal, à 8h. 45 p.m. pour arriver à Boston.

La taxe sur la gazoline

M. Taschereau laisse clairement entendre qu'elle sera augmentée d'au moins un sou par gallon. Le premier ministre reproche aux automobilistes de ne pas être généreux, et aux clubs automobiles leur campagne contre les ponts de péage. Nombreuses demandes au gouvernement provincial formulées par une délégation.

Québec, 18, (D.N.C.). — M. L. A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, a clairement laissé entendre, hier après-midi, à une délégation de la Fédération des Clubs d'Automobiles de la province de Québec, que la taxe sur la gazoline serait élevée d'au moins un cent par gallon, ce qui augmenterait le revenu d'un million de dollars par année. Il a laissé entendre également que les autres provinces allaient imiter cette année même, l'exemple de Québec.

M. Taschereau déclare que par suite de la baisse dans la vente des liquides et de la diminution des coupes de bois, etc., les revenus de la province allaient baisser de sept à huit millions de dollars pour le présent exercice et qu'il fallait trouver des revenus suffisants pour la province.

M. Auguste Pion, président de la délégation, a demandé au premier ministre si le gouvernement avait l'intention d'imposer une taxe de deux sous par gallon sur la gazoline, soit en tout 7 sous. Il ajoute qu'une pareille augmentation de taxe serait de nature à éloigner le touriste.

Pas généreux

M. Taschereau a répondu que les automobilistes ne sont pas généreux. "Ils sont les premiers à nous demander des réductions de taxes, nous avons construit des chemins, redressé les courbes, élargi la chaussée. Cette année, nous avons dépensé \$14,000,000 et même plus, rien que pour la voirie pour l'avantage des automobilistes, c'est-à-dire que nous y avons mis tous les revenus des automobiles plus \$5,000,000 de l'argent du trésor. Nous dépensons pour la voirie autant que pour l'éducation, l'agriculture, la colonisation, bref autant que pour tous les autres départements ensemble. Et cependant, quand nous vous demandons de contribuer un sou par gallon, pour continuer l'œuvre commencée, vous vous plaignez. Je vous le répète, vous n'êtes pas généreux. C'est pour les automobilistes que tant de dépenses sont faites, et ils devraient donner ce qu'on fait pour eux. Nous avons une province grande comme l'Europe, avec une population d'à peine trois millions d'habitants. Comment voulez-vous que nous puissions réussir à bâtir et entretenir des chemins pareils si ceux pour qui ils sont faits sont les premiers à réclamer lorsque nous leur demandons de contribuer à cette entreprise? Le gouvernement n'est pas une machine à frapper des billets de banque. Il ne dépense que les revenus qu'on lui donne. Si les automobilistes ne veulent pas aider à faire leur part, nous n'avons qu'à faire moins pour la voirie et employer l'argent dans les autres départements.

Les ponts de péage

M. Taschereau ajoute à propos des ponts de péage: "Ce sont vos clubs qui ont le plus aidé à répandre partout, dans l'Ontario et les Etats-Unis, qu'on ne pouvait venir dans la province de Québec, sans être obligés constamment de payer pour les ponts de péage. Il s'est fait une grande campagne contre Québec, à cause de cela. Vous avez envoyé des résolutions pour protester contre les péages et fait une publicité dommageable sur cette question."

Les délégués ont protesté que jamais le Club Automobile n'avait fait de protestation de ce genre, mais M. Taschereau répond qu'il peut leur montrer les résolutions qui ont été envoyées.

M. Taschereau rappelle qu'en Angleterre, la taxe sur la gazoline est de 16 cents par gallon. "Et quand on parle, ici, d'augmenter la taxe d'un sou, c'est un tollé!"

Le premier ministre dit qu'il n'est pas question d'imposer deux sous de taxe, mais il laisse entendre qu'une taxe d'un sou sera imposée.

Cela favorise la contrebande

Les délégués ont fait observer que la haute taxe sur la gazoline favorise la contrebande de la gazoline et qu'elle se pratique même dans la ville de Québec. M. Taschereau répond que les Associations d'Automobilistes devraient dénoncer ces contrebandiers, puisque ce sont les autres automobilistes qui sont appelés à payer, et que ces revenus dont la province est frustrée, c'est autant d'argent de moins employé à la voirie.

Les chauffeurs imprudents

MM. Perrault, ministre de la voirie, et J.-A. Bégin, contrôleur du revenu, assistaient à l'entrevue.

MM. Pion et Renaud ont exposé les demandes des clubs. Les automobilistes demandent d'adopter une loi dans le genre des lois existant dans certaines provinces du Canada et dans dix-huit Etats de la République américaine. Cette loi stipule qu'un automobiliste ayant provoqué un accident devra à l'avenir se faire assurer et, s'il ne peut donner aucune garantie financière, son permis de conduire lui est enlevé tout simplement.

M. Perrault déclare qu'en Ontario, le gouvernement avait retiré, par ce système, le permis de conduire à environ 2,000 chauffeurs imprudents qu'un tel système serait utile ici, car il dit que les chauffeurs sont nombreux dans notre province.

Les délégués ont également demandé de ne pas imposer de limite d'âge aux chauffeurs, mais que tous soient soumis à un examen avant d'obtenir un permis de conduire. A ce sujet, M. Bégin a suggéré qu'un examen sévère soit exigé, si l'on veut changer la loi. Il n'a pas confiance dans les examens comme ils sont faits actuellement.

L'éclairage des véhicules hippomobiles

Encore une fois l'on suggère le port d'une lumière sur tous les véhicules hippomobiles, mais MM. Taschereau et Perrault font remarquer que les gens de la campagne sont opposés à cela et qu'il serait inutile d'insérer une loi dans les statuts qui serait lettre morte. De plus, il ne peut forcer l'arrestation de milliers de gens qui ne respecteraient pas la loi. Il suggère de continuer la campagne d'éducation à ce sujet. Le premier ministre se dit favorable à la demande et promet qu'il convoquera de nouveaux députés ruraux afin de leur exposer la question une fois de plus. M. Morgan demande de décréter dans la loi que, dans un accident, tout conducteur de véhicule sans lumière sera fautive.

Un délai de quinze jours

La délégation a aussi demandé que les municipalités qui doivent servir des sommations pour infractions à la loi le fassent plus vite afin que l'automobiliste puisse se souvenir s'il était en faute ou non. M. Pion déclare que parfois, ça prend plus d'un mois. M. Bégin a suggéré le système du ministère de la voirie: un maximum de quinze jours.

Aux délégués, le premier ministre répond que changer la loi pour ce qui touche les chauffeurs en état de boisson ne dépend pas du gouvernement, mais que ça relève du code criminel. Les délégués voulaient augmenter le montant de l'amende qui est de \$100 actuellement.

Pour la mise en vigueur de la loi, il faudrait une armée d'agents cyclistes, répond M. Perrault à la délégation qui demandait d'appliquer plus sévèrement les règlements du trafic. Nous avons 15,500 milles de routes à surveiller et seulement 150 agents. Ces derniers font tout ce qu'ils peuvent pour assurer la sécurité. La semaine dernière encore, nous donnions ordre d'enlever le permis à tout conducteur d'automobile n'ayant pas ses deux phares.

Les délégués demandent encore l'examen des automobiles avant de donner la licence afin de s'assurer qu'ils sont en état de tenir la route.

Autos et tramways

Ils veulent aussi un amendement à la loi afin de permettre le droit de passage, à côté d'un tramway arrêté, là où il y a des zones de sûreté. Les délégués firent remarquer qu'il y a un règlement dans ce sens à Montréal et que même les agents du trafic font signe aux automobilistes d'avancer, lors même que le tramway est arrêté. S'il arrive un accident, cependant, l'automobiliste est coupable en vertu de la loi provinciale. Il y a là un conflit que les automobilistes voudraient voir disparaître.

M. Bégin demande quel cas les automobilistes font du piéton qui se trouve sur le trottoir et veut se rendre au tramway. Va-t-il attendre qu'une longue file d'autos passe et risquer de perdre ainsi son tramway? Le premier ministre n'a pas donné de réponse mais a pris note de la demande, comme de toutes les autres.

Les panneaux-réclame

Parmi les autres demandes, les automobilistes veulent la disparition des affiches disgracieuses le long de la route et M. Perrault dit remarquer que c'est déjà commencé. Nous avons fait disparaître les affiches annonçant les liqueurs, ajoute M. Taschereau. Ils veulent aussi la construction d'un trottoir de 4 pieds pour les piétons sur tous les ponts qui seront construits à l'avenir. Ils demandent qu'une distance raisonnable soit maintenue entre camions se succédant sur la route afin que le trafic plus rapide puisse dépasser plus facilement.

L'élargissement des grandes routes

M. Black expose ensuite la demande touchant l'élargissement des grandes artères et la construction de nouvelles routes de première classe. Il est d'avis que pour accélérer le trafic, il faudrait apporter plus d'attention à ces grandes artères qu'aux routes de troisième ordre. Il dit aussi que l'entretien de ces dernières coûte beaucoup d'argent qui pourrait être mieux employé à la construction et à l'entretien de grandes artères.

M. Perrault répond que le ministère de la voirie a dépensé \$14,000,000 pour les routes et que sur cette somme, \$1,000,000 est allé aux routes de troisième classe. Le gouvernement élargit les grandes artères, il améliore les courbes, pose de nouvelles surfaces, etc. M. Black trouve que l'entretien des routes de troisième classe coûte trop cher.

Les bicyclettes

Relativement aux bicyclettes sur les grandes routes, tous paraissent d'accord qu'ils devraient être soumis aux règlements de la circulation. M. Perrault ajoute qu'ils devraient, de plus, porter les lumières réglementaires à l'avant et à l'arrière. Les délégués demandent également que quatre pieds soient alloués de chaque côté pour la circulation des piétons, mais que ces derniers ne circulent pas librement au milieu de la route. La réglementation des kiosques de rafraîchissement le long des routes est déjà commencée, dit M. Bégin, en réponse à une demande des délégués. L'on voit à ce que la circulation ne soit pas obstruée.

Les délégués demandent aussi l'ouverture, à Montréal, des quartiers généraux des agents de trafic jusqu'à minuit, afin que si l'on a besoin d'un renseignement au su-

L'enseignement de la diction

M. l'abbé J.-O. Maurice présente un rapport à la Commission pédagogique des écoles catholiques — Suggestions

A la seconde réunion mensuelle de la Commission pédagogique des écoles catholiques, le visiteur général, M. l'abbé Oscar Maurice, a déposé un rapport de sous-comité sur l'enseignement de la diction. Après un court débat, la Commission a étudié en comité la question de cet enseignement.

Le rapport que M. l'abbé Maurice a déposé rappelait d'abord les éléments de la diction. Il rappelait aussi que la Commission a donné l'ordre formel que la diction soit enseignée avec grand soin dans toutes les écoles. Puis il énonçait le programme suivant: pour les six premières années, les instituteurs et institutrices pourraient assurer un enseignement pratique de la diction dans les classes qui leur sont confiées; en 7e et 8e années, les instituteurs et institutrices pourraient enseigner les grands principes de la diction; enfin, dans les classes supérieures, il ne serait pas superflu de procurer des manuels aux élèves et d'avoir des professeurs spécialisés. Le rapport concluait que pour inspirer aux instituteurs le goût de la diction et pour leur faciliter l'enseignement, il y aurait lieu de donner des cours à la plupart.

Au cours du débat, M. Edouard Montpetit a exprimé l'opinion que la manière la plus efficace d'organiser l'enseignement de la diction, serait d'avoir des professeurs spéciaux à l'école normale. Il a fait remarquer que certaines communautés, notamment les Clercs de Saint-Viateur, font suivre des cours de diction à leurs religieux destinés à l'enseignement. M. l'abbé Adélard Desrosiers a suggéré l'institution de cours spéciaux du soir, pour les instituteurs.

Etaient présents, outre le visiteur général et les deux commissaires ci-haut nommés: Mgr Piette, M. Victor Doré, le R. P. Alphonse de Grandpré, Sœur Anne-Marie, M. l'abbé J.-A. Foucher, M. Charles Maillard, M. Augustin Frigon, M. l'abbé F.-M. Elliott, M. l'abbé Z.-N. Hurlé, le Dr Joseph Nolin, le Dr Mullally, M. Henry Laureys, commissaires; M. J.-M. Manning, directeur des études; M. Jean Casgrain, secrétaire.

Un débat universitaire

MM. Léopold Décarie et Roland Langlois, tous deux étudiants en droit, et MM. Paul Dumas, E. E. M. et Louis Lapointe, E.E.D., soutiendront respectivement l'affirmative et la négative à la séance de débat universitaire sur la question suivante: "La jeune fille de nos jours est-elle inférieure à sa grand-mère?"

En nous annonçant les noms des argumentateurs, ce matin, MM. Jean Jodoin, président de la Société, des débats de l'Université de Montréal, et Jean Mercier, publiciste de la société, ont ajouté que tout annonce que cette séance aura un grand succès. Tous les billets de saison sont déjà vendus et il en reste bien peu des autres pour la prochaine séance, fixée au 24 novembre prochain. Ce sera la première séance de débat qui aura lieu dans le nouvel Auditorium de l'Ecole Primaire inaugurée le dimanche précédent.

M. Victor Caron, président de l'Association musicale de l'Université de Montréal, a préparé un programme d'airs anciens et modernes pour concorder avec les deux époques dont il sera question dans le débat.

M. P.-J. Paradis démissionne

Québec, 18 (S.P.C.). — On annonce officiellement que le sénateur P.-J. Paradis a démissionné comme président de la commission d'urbanisme de Québec. Le sénateur Paradis avait remis sa démission au premier ministre Taschereau, il y a déjà plusieurs jours. Les autres membres de la commission sont le colonel William Wood, l'échevin W. Lacroix, J.-E. Tanguay et A. R. Décarie.

Secrétaire d'Etat intérimaire

Ottawa, 18. — M. Maurice Dupré, solliciteur général, a été nommé l'absence de M. C. H. Cahon, parti pour les Bermudes.

Jet d'un accident, la chose puisse être possible. M. Bégin suggère même que les quartiers généraux soient placés avec ceux du revenu provincial.

La disparition des embuscades

Les délégués demandent la disparition des bureaux de renseignements qui ne cherchent qu'à diriger les touristes sur les hôtels luxueux afin d'en tirer profit. M. Taschereau déclare que c'est le désir du gouvernement, et M. Bégin ajoute que la question est à l'étude. La disparition des embuscades, (communément appelées les trappes), est aussi demandée, mais le gouvernement ne s'est pas prononcé. A une demande de M. Taschereau, les délégués déclarent qu'ils veulent aussi empêcher le transport de personnes dans les camions.

Les délégués

La délégation en question se composait de MM. A. Pion, président de la Ligue provinciale des clubs d'automobile et président du Club de l'auto de Québec; J. E. Renaud, secrétaire; Chas. M. Black, président du Royal Automobile Club; Geo. A. McNamee, secrétaire-trésorier; Th. G. Morgan, directeur; J. C. G. Thibault, président du Sherbrooke Automobile Club; Paul Lussier, C. H. A. Campbell, Victor Chabot et François Jetté, du Club de l'automobile de St-Hyacinthe.

L'élection de Richelieu

Le juge Louis Cousineau rejette les objections préliminaires à la requête en contestation de l'élection de MM. Fleury et Mandeville contre le député Turcotte — Les assex précises — L'avocat au dossier n'est pas coupable de "maintenance"

Sorel, 18. — M. le juge Louis Cousineau, siégeant à Sorel, vient de rendre jugement renvoyant les objections préliminaires à la requête en contestation d'élection de MM. Paul Fleury et Moïse Mandeville contre M. J.-C. Turcotte, candidat libéral élu comme député de Richelieu.

Le juge ramène à deux les allégations des objections préliminaires: 1o les allégués de la pétition sont trop vagues et devraient être plus spécifiques; 2o les pétitionnaires ne sont pas des pétitionnaires au sens de la loi, mais des "prétendants" d'une organisation politique, ils ne connaissent rien des allégués de la pétition, ils n'ont pas fait le dépôt requis, l'avocat au dossier leur est inconnu, il est retenu et payé par d'autres que les pétitionnaires et en cela il s'est rendu coupable de "maintenance".

Les premières objections sont renvoyées parce que les allégués de la pétition couvrent à peu près tous les actes de fraudes électorales prévues par le Statut et que tout en étant générales, elles semblent plus que suffisantes et en conformité d'ailleurs avec les dispositions de la loi électorale provinciale et les réges en vigueur qui déclarent que les pétitionnaires doivent alléguer brièvement, etc., contrairement au texte de la Loi des élections contestées fédérales. Si le défendeur trouve les allégués de la pétition trop vagues, ce n'est à lui de les préciser par des objections préliminaires qu'il doit se plaindre, mais bien par une demande de particularités.

Répondant à la seconde série d'objections, le jugement note que les pétitionnaires ont consenti librement à se porter pétitionnaires à la demande d'un électeur du comté de Richelieu, à savoir le candidat défait à la dernière élection provinciale, qu'ils ont très bien compris la pétition lorsqu'elle leur a été lue, qu'ils étaient satisfaits de prendre la responsabilité des accusations portées contre le défendeur dans ladite pétition, qu'ils l'ont signée ainsi que toutes les autres procédures après avoir prêté le serment requis, qu'ils étaient présents lors de la présentation de la pétition et du dépôt au greffe de la somme requise pour le cautionnement, qu'ils ont autorisé Me Charles Coderre à comparaître pour eux, que le fait qu'ils ne connaissent pas l'avocat et que ce dernier était payé par d'autres n'attachait en aucune façon la validité des procédures faites, surtout la pétition elle-même qui n'est pas signée par l'avocat, mais par les pétitionnaires, qu'il est édicté des sanctions contre l'avocat, mais que les procédures ne peuvent être annulées avant que le Conseil du Barreau ait déclaré que l'acte qu'on lui reproche est dérogatoire, qu'il s'agit d'une cause d'ordre public, que, d'après la jurisprudence, l'offense de "maintenance" commise par un tiers au profit du demandeur n'est pas opposable à ce dernier comme moyen de défense à l'encontre du recours qu'il exerce. Pour ces motifs, M. le juge Cousineau renvoie les objections préliminaires avec dépens.

Dans Yamaska

C'est Me Charles Coderre qui représentait les pétitionnaires. M. le juge Louis Cousineau rendra probablement jugement aujourd'hui sur les objections préliminaires à la requête en contestation d'élection de M. Antonio Elie, candidat conservateur élu comme député de Yamaska. C'est Me Charles Coderre qui représente le défendeur dans cette cause où les rôles sont intervertis.

La contestation tombe dans Napierville-Laprairie

Saint-Jean, 18. — M. le juge Louis Cousineau a rendu jugement hier maintenant les objections préliminaires à la requête en contestation d'élection de M. J.-E. Charbonneau dans Napierville-Laprairie. Le défendeur alléguait que la pétition avait été inscrite le 31ème jour après la publication dans la Gazette Officielle alors que la loi n'étend le délai qu'à 30 jours. Les pétitionnaires répondaient en disant que le trentième jour était un jour férié et qu'ils avaient droit à un jour de plus. Le jugement maintient les prétentions du défendeur et la cause tombe.

Le boulevard métropolitain

Causerie de M. Maurice Gabis, devant le "Rotary Club"

M. Maurice Gabis, échevin et président de la Commission métropolitaine, a donné hier devant le Rotary Club une causerie sur le boulevard métropolitain projeté. Il a fait l'histoire du projet, en a exposé les détails et les estimés (ces renseignements ont déjà été publiés). Au sujet du coût, M. Gabis a déclaré que, bien qu'il n'y ait encore rien d'officiel, les gouvernements fédéral et provincial sont prêts à payer les deux tiers ou les trois quarts du projet, ce qui, dit-il, laisserait quelque \$3,000,000 à la charge des municipalités de l'île, payable au prorata de l'évaluation.

M. Houde a ensuite dit quelques mots. Il a dit que ce qui a fait hésiter le conseil municipal jusqu'ici sur ce projet, c'est l'impossibilité de déterminer le coût ultime pour la ville. Nous ne pouvons pas, a-t-il dit, décider cette entreprise avant de savoir exactement ce que la législature et le gouvernement fédéral se proposent de contribuer. En tout cas, la chose est entre les mains des contribuables, et il n'y a pas de

PLateau 5151



DUPUIS

COMMANDEZ PAR TELEPHONE

Robes de chambres pour toute la famille

Un cadeau bien pensé et qui sera sûr de plaire est sans doute une de ces robes de chambre. De plus un tel cadeau sera tout à fait de saison. Nos prix sont très raisonnables.

Monsieur
4.95

Robes de chambre en édredon dans les plus nouvelles nuances et les dessins sobres les plus en vogue. Confection ample et parfaite, collet châle, poches et cordelière de rayon à la taille. En gris, bleu, rouge ou brun. Tailles: 34 à 46.

Au rez-de-chaussée

Madame
3.98

ROBES DE CHAMBRE EN TISSU "BEACON". Tissu épais et souple. Garniture de satin, poches et cordelière de soie à la taille. Tailles 34 à 44. Teintes unies. Même modèle en édredon épais à dessins nouveaux..... 2.98

Au deuxième

La Fillette
1.79

Bonne flanelle duveteuse. Jolis tons combinés sur fond sable, bleu, rose ou gris. Large collet châle et bordure de corde de soie ou d'un biais de satin. Poches appliquées et cordelière de soie à la taille. Ages: 6 à 14 ans.

Au deuxième

Mademoiselle
3.98

Robes de chambre en tissu édredon BEACON avec dessins fantaisie finis d'un ourlet de satin. Cordelière à la taille. Tailles 34 à 44. AUTRES MODELES en flanelle de laine épaisse et unie. Prix ord. 8.95. Très spécial, jeudi..... 4.98

Au rez-de-chaussée

LE GARÇONNET

Chaudes robes de chambre en édredon de bonne qualité. Ages: 4 à 12 ans, dessins fantaisie. Chacune.....

Même modèle, âges: 14 à 18 ans..... 1.95
Edredon ombré, 12 à 16 ans..... 2.50
Edredon ombré, 18 ans..... 4.95
Flanelle anglaise, 12 à 16 ans..... 5.50
Flanelle anglaise, 18 ans..... 6.95
Flanelle anglaise, 18 ans..... 7.50

Au rez-de-chaussée

L'enfant
1.00

Bonne flanelle à dessins ourson sur fond rose ou bleu. Collet châle orné d'un ourlet de satin ou de corde de soie et cordelière de soie à la taille. Ages 2 à 6 ans.

Au deuxième

La sensation de l'année
Lisez notre annonce JEUDI

Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, r.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

doute que si vous n'êtes pas en faveur du projet, nous ne tarderons pas à le savoir.

L.A. C. J. C.

La réunion annuelle des aumôniers

Comme par les années passées, le comité régional tient à réunir les aumôniers de ses différents cercles. Cette réunion annuelle se tiendra jeudi soir, le 19 novembre, à 8 heures 15, à la Palestre du National. M. l'abbé Parrot, aumônier du cercle de Lachine, doit parler du groupe acéjiste. M. Rodolphe Godin, vice-président général, présentera aussi un travail sur les orientations nouvelles.

Assemblée inter-délégués à Saint-Clément

Vendredi prochain, le 20 novembre, il se tiendra une assemblée inter-délégués dans le sous-sol de l'église Saint-Clément (l'église est située tout au bout de la ligne de tramway Sainte-Catherine). La causerie doit porter sur La révolution de 1837. Nous espérons que chaque cercle saura déléguer un ou deux de ses membres; nos amis de Saint-Clément de Viauville nous attendent!

Dans nos cercles

Le dernier rapport reçu du groupe Pie X pour le mois d'octobre, est très intéressant. Les membres étudient le communisme et cherchent à trouver un plan pratique de colonisation; leur aumônier continue ses cours réguliers sur *Rerum Novarum*. Le pique-nique annuel au commencement du mois a réuni tous les membres actuels et un bon nombre d'anciens. Le groupe a formé un comité pour organiser des représentations théâtrales. Il a aussi préparé son concours à la quête de la Saint-Vincent de Paul. Le groupe a nommé un "propagandiste du National" qui a déjà recueilli 42 adhésions. Une campagne de recrutement qui se poursuit encore a valu au groupe trois nouveaux membres.

Le cercle Verdun vient d'adopter de nouveaux statuts. Et grâce à son nouvel aumônier, M. l'abbé Armand Leduc, il vient d'obtenir le local de l'ancien Cercle paroissial.

Les membres du cercle LeMoine ont récemment donné une séance dramatique et musicale dans la salle paroissiale de Saint-Jean-Baptiste.



AUBAINE EXTRAORDINAIRE

Croisière aux îles des tropiques à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau service canadien, à bord du

"CANADIAN PATHFINDER"

Les BERMUDES, ST-KITTS, ANTIGUA, la GUADELOUPE, la MARTINIQUE, STE-LUCIE, les BARBADES, GRENAD, TRINIDAD et DEMERARA, avec escale partout.

De Montréal, le 25 novembre 1931

Retour à Halifax le 1er janvier 1932

Cabine extérieure à deux lits, 1ère classe partout, y inclus tous les repas et hébergement 3 jours à Demerara.

37 JOURS — TOUS FRAIS \$165.

Qu'on y songe: moins de \$4.50 par jour, alors que \$10 par jour est d'un bon marché rare dans ces voyages.

Nombre de places limité

S'inscrire le plus tôt possible

Pour tous renseignements et inscription au

Service des Voyages -- LE DEVOIR

430 Notre-Dame Est — HARBOUR 1241 — Montréal

Décès de M.

Hilaire Girard

On apprendra avec regret la mort de M. Hilaire Girard, voyageur de commerce pour la maison Dominion Clothing, décédé hier matin, à l'hôpital Notre-Dame après une longue et douloureuse maladie. M. Girard faisait partie de l'Association des voyageurs de commerce depuis sa fondation. Il est décédé à l'âge de 65 ans et 2 mois. M. Hilaire Girard laisse quatre filles: Jeannette, Gilberte, Mme Arthur Prévost — Gabrielle et Anne-Marie, et six fils: Arcade, Edouard-Charles, Roland, Jean-René, Albert et Paul-André. Un neveu M. Hilaire Girard, vicaire à Saint-Denis. Les funérailles de M. Hilaire Girard auront lieu demain matin, à 8 heures 15, à l'église Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire de Villiers. Le cortège se formera à la maison mortuaire, 564 rue Gouind, à 8 heures.